

Conseil scientifique de l'ENS

1^{er} décembre 2021

Projet de procès-verbal

Membres nommés présents :

Stanislas LYONNET, Président du conseil scientifique, Professeur en génétique, Université de Paris Descartes

Saadi LAHLOU, Directeur, Institut d'études avancées de Paris

Pierre-Michel MENGER, Professeur au Collège de France, chaire de sociologie du travail créateur

Pap NDIAYE, Professeur d'histoire, Sciences Po Paris

Membres nommés absents - procurations :

Daphné BAVELIER, Professeure au département de psychologie et sciences de l'éducation, Université de Genève (Suisse) et Anne EPHRUSSI, Professeure de biologie moléculaire, Heidelberg (Allemagne) ont donné procuration à Stanislas LYONNET

Elisabeth GASSIAT, Professeure de mathématiques, Université de Paris Sud

Justine LACROIX, Professeure de théorie politique, Université libre de Bruxelles (Belgique) a donné procuration à Frédéric WORMS

Emmanuel TRIZAC, Directeur du LPTMS, Université de Paris Sud a donné procuration à Marc MÉZARD

Membres élus présents :

Représentant des professeurs et assimilés :

Bernard PLAÇAIS, Professeur des universités,

Johanna SIMÉANT-GERMANOS, Professeure des universités

Représentants des autres enseignants et personnels :

Romain JOLIVET, Maître de conférences, École normale supérieure, Département de géosciences

Sergii RUDIUK, Chargé de recherche, École normale supérieure, Département de chimie

Représentant des ingénieurs d'études et ingénieurs de recherche :

Pascale ARAUZ-AUBRUN, ITRF, École normale supérieure, Bibliothèque de lettres

Représentants des normaliens élèves :

Rodrigue FRIAUD, Élève normalien

Représentants des normaliens étudiants et étudiants mastériens :

Antonin REITZ, Étudiant normalien

Anna VAYNESS, suppléante de Johanne LEBRUN-THAURONT, Étudiante normalienne

Membres de droit :

Marc MÉZARD, Directeur

Anne CHRISTOPHE, Directrice adjointe Sciences

Frédéric WORMS, Directeur adjoint Lettres

Emmanuelle SORDET, Directrice de la bibliothèque générale

Clotilde POLICAR, Directrice des études Sciences

Invités permanents :

Myriam FADEL, Directrice générale des services
Cédric GUILLERME, Directeur des relations internationales
Sylvain MAGONTIER, Chef de cabinet

Invités sur des points spécifiques :

Nicolas COLTICE, Directeur des études du département de géosciences
Sharon PEPPERKAMP, Directrice du département d'études cognitives
Dylan COLAS, Chargé de mission DimENSion durable

ORDRE DU JOUR

Conseil scientifique de l'ENS	1
1^{er} décembre 2021.....	1
Projet de procès-verbal.....	1
Ordre du jour	3
I. Approbation du procès-verbal du Conseil scientifique du 2 juillet 2021	4
II. Campagne de moyens 2022	4
III. Ouverture de postes de professeurs : présentation et discussion avec les directeurs de départements concernés	6
IV. Bilan des concours normaliens 2021	14
V. Bilan des contrats doctoraux spécifiques normaliens	17
VI. Concours 2022.....	20
VII. Présentation d'une activité de recherche : Études européennes avec Stéphane VAN DAMME	21
VIII. Mise en place de la plateforme « Trouver mon master » et capacité d'accueil dans les masters.....	24
IX. Services d'enseignement dans les premiers cycles de PSL (CPES et Licence Sciences pour un monde durable).....	25
X. Point d'actualité sur l'ouverture sociale.....	27
XI. Point sur les PEPR.....	30
XII. Plan d'action DimENSion durable de l'ENS et Accord de Grenoble : état des lieux et discussion	31
XIII. Questions diverses	33
1. Informatique à l'ENS	33
2. Violences sexistes et sexuelles.....	33

La séance est ouverte à 9 h 30

Stanislas LYONNET annonce la démission d'Estelle OUDOT du conseil scientifique.

Marc MÉZARD indique qu'il a remercié Estelle OUDOT, contrainte de démissionner pour des raisons de santé, pour tout le travail qu'elle a accompli au sein du conseil scientifique. Les personnalités qualifiées étant nommées par la ministre de l'Enseignement supérieur, si le conseil en est d'accord, il se propose ne pas formuler de demande de remplacement immédiatement et d'en laisser le soin à son successeur. En pratique, cela implique qu'un siège sera vacant à la séance de février.

Stanislas LYONNET indique qu'il s'absentera entre 10 h 30 et 11 h 30 pour des raisons personnelles et demande à Pierre-Michel MENGER, s'il en est d'accord, d'assurer la présidence de la séance durant ce laps de temps.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil scientifique du 2 juillet 2021

Rodrigue FRIAUD relève une erreur en page 36. Leandro QUADRANA et Vincent VILLETTE ont été récompensés d'une médaille de bronze, et non d'une médaille d'argent du CNRS. Par ailleurs, il estime que Damien DELDICQUE et Didier COURTIADÉ, lauréats de la médaille de cristal du CNRS, distinguant le personnel d'appui à la recherche, auraient également pu être mentionnés.

Le procès-verbal du Conseil scientifique du 2 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

II. Campagne de moyens 2022

Anne CHRISTOPHE explique que le tableau transmis aux membres du conseil présente le budget initial 2021, le budget initial 2022 et les différences entre les deux, qui sont quasiment toutes positives. En effet, l'anticipation de dépenses moindres, en lien avec la baisse des recettes en 2021, a conduit à diminuer tous les budgets de fonctionnement de 2021 de 20 %. L'augmentation qui apparaît dans ce tableau reflète un retour au niveau du budget 2020 et tient compte des demandes spécifiques des structures et départements.

Néanmoins, quelques points paraissent s'écarter de cette règle générale. Ainsi, dans le bloc biologie, l'écart de - 50 000 € sur la ligne IBENS-Services communs ne correspond pas à une diminution réelle. En effet, compte tenu des besoins réguliers de cet institut en travaux pour installer ses équipes de recherche, il a été décidé d'imputer à cette fin 150 000 € directement sur le budget du service du patrimoine, qui gère ces chantiers, et non sur le budget du département. Par ailleurs, toutes les lignes intitulées « prestation de labo » en biologie et en physique font apparaître les sommes gagnées par les plateformes qui facturent leurs services au sein du département ou à l'extérieur.

En outre, l'augmentation de 42 750 € de la ligne CEREP-dotation recherche correspond à des besoins de travaux relativement urgents de l'écotron de Foljuif, en vue de la rénovation de bâtiments, notamment d'un chalet datant de l'exposition universelle. S'agissant de la ligne Actions incitatives de l'ENS, elle passe de 80 000 € en 2021 à 0 €. Même s'il avait été envisagé de la doter de 100 000 €, il est apparu qu'elle ne pourrait être financée et il a été décidé de prioriser les ressources humaines, qui faisaient l'objet de demandes très légitimes. Par ailleurs, en fin d'année, une petite rallonge a été obtenue dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche. Les directrices et directeurs de laboratoires ont été rapidement contactés et 163 000 € ont été distribués pour le financement d'activités de recherche.

Enfin, la ligne intitulée DGESCO du département de mathématiques présente un solde négatif de 22 500 €, ce montant ayant été déplacé en biologie. En effet, elle correspond à trois sites experts gérés par l'Ecole normale (mathématiques, biologie et chimie) et le budget est imputé chaque année au département dont dépend le responsable. Le financement est issu directement du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Rodrigue FRIAUD s'interroge sur une dépense du département de physique concernant les périodiques de physique pour la bibliothèque des sciences expérimentales, qui ne figure pas dans les autres départements scientifiques.

Anne CHRISTOPHE explique que la bibliothèque des sciences expérimentales bénéficie d'une dotation propre. Certes, il aurait été plus logique de lui envoyer directement ces périodiques mais le département de physique, comptant de nombreux théoriciens, dispose d'une bibliothèque de physique théorique et a tenu à conserver ces dépenses.

Romain JOLIVET souhaite savoir si, en moyenne, les chiffres demeurent relativement constants par rapport à 2019.

Anne CHRISTOPHE précise que des variations à la marge ont été observées entre 2019 et 2020, sachant qu'il a fallu tenir compte d'éléments exceptionnels l'an dernier.

Sergii RUDIUK demande si les actions incitatives seront reprises l'an prochain.

Anne CHRISTOPHE convient qu'elles étaient tout à fait satisfaisantes pour toute une partie de la communauté. Elle comprend cette inquiétude, car leur financement est passé de 200 000 € à 100 000 €, puis à 80 000 € et 0 € cette année. Elle espère que l'ENS pourra les relancer mais cela dépendra des marges qu'il sera possible de dégager sur le budget.

Marc MÉZARD ajoute que l'Ecole attend des précisions sur une enveloppe prévue dans le cadre d'une dotation de la LPR. En principe, une notification devrait être transmise pour l'année prochaine mais il n'est pas garanti que cette dotation fléchée recherche sera pérennisée et l'ENS est en attente d'éclaircissements de la part du ministère.

Frédéric WORMS explique que la subvention du Centre Jean Pépin, au titre du DSA, passe de 20 000 € à 0 € car il figure à présent au titre du département de philosophie, avec une faible augmentation de budget par rapport à l'exercice précédent. Ce changement de rattachement a été effectué à la demande de l'équipe, avec l'accord de tous les départements concernés. Même si les sciences de l'Antiquité sont le cœur du travail de recherche de ce centre, les enseignants-chercheurs qui le composent ne relèvent pas du DSA. Ainsi, Dimitri EL MURR, professeur de philosophie ancienne, est membre de cette équipe, de même qu'un maître de conférences attaché en philosophie arabe et une professeure de géographie.

Saadi LAHLOU relève que les postes de dépenses des bibliothèques sont très importants, ce qui est certainement normal et satisfaisant. Toutefois, il se demande dans quelle mesure ces montants élevés sont dus aux politiques tarifaires, en constante augmentation, des grands éditeurs et des revues. Ce problème, que rencontrent la plupart des universités, a souvent été abordé sans qu'aucune avancée sur ces questions ne soit observée.

Marc MÉZARD concède que cette dynamique des dépenses d'abonnement est difficile à contrôler. Malgré tout, un travail collectif est mené au niveau national pour disposer de groupements d'achats, qui se positionnent en particulier par rapport aux grands groupes qui essaient d'imposer leurs tarifs.

Emmanuelle SORDET observe que si les dépenses sont importantes, aucun dérapage à la hausse de celles liées aux ressources électroniques n'a été noté, comme cela a pu être le cas en 2018, en raison de la nécessité de rationaliser la mutualisation au niveau de PSL et d'une difficulté avec deux

éditeurs très demandeurs de budgets. Cette problématique est réglée aujourd'hui puisque la mutualisation fait l'objet d'une convention, avec une liste des ressources électroniques très clairement identifiées. Cela permet aux établissements de participer financièrement à la mesure de leurs publics et de leurs usages, et en retour, de bénéficier de la totalité des ressources électroniques souscrites pour PSL.

Pour ce qui est des bibliothèques de l'Ecole, en particulier celles des lettres et sciences humaines, un partage assez strict est maintenu entre formats papier et électronique. Emmanuelle SORDET y veille, tout comme l'ensemble de la communauté, le support papier restant indispensable, qu'il s'agisse de livres ou de périodiques.

Bernard PLAÇAIS s'enquiert de l'enveloppe issue des *overhead* contrats et demande si la réservation d'une partie pour des actions spécifiques est utile et constitue une pratique de l'ENS.

Anne CHRISTOPHE explique que l'Ecole ne reçoit pas tant d'*overhead* contrats. Les frais de gestion sont peu élevés et couvrent tout juste les charges liées aux personnels nécessaires. Pour les porteurs d'ERC, l'ENS procède comme d'autres établissements et reverse les *overheads* aux porteurs de contrat.

Marc MÉZARD ajoute que la situation va changer dans ce domaine. Un décret est paru et il a été annoncé que les *overheads* allaient augmenter, avec une clé de répartition qui n'est pas encore fixée. L'ENS essaiera de faire valoir la notion d'hébergeur d'activités de recherche, ce qui est souvent son cas. Il espère qu'elle pourra, dans ce cadre, dégager un peu plus de marges de manœuvre grâce aux contrats de recherche. Cela dépendra de la mise en place de ces nouveaux taux d'*overheads* à l'ANR.

Romain JOLIVET quitte la séance.

III. Ouverture de postes de professeurs : présentation et discussion avec les directeurs de départements concernés

Nicolas COLTICE et Sharon PEPPERKAMP rejoignent la séance.

Anne CHRISTOPHE précise que très peu de départs d'enseignants-chercheurs ont été enregistrés cette année, d'où des possibilités très limitées d'ouverture de postes. Les trois proposés en sciences sont issus de redéploiement. Le département de géosciences a demandé un poste de professeur sur une thématique très importante, pour laquelle il ne dispose que d'un maître de conférences, Romain JOLIVET, qui est HDR et titulaire d'une ERC. D'autres universités lui offrent des postes et s'il part, l'ENS risque de voir cette thématique mourir. L'idée est donc d'ouvrir un poste sur cette thématique, qui n'est pas fléché vers Romain JOLIVET. Si une autre personne l'obtient, il rejoindra un autre poste de professeur et celui de maître de conférences qu'il occupait ne sera pas renouvelé. S'il c'est lui qui obtient le poste de professeur, son poste de MCF deviendra vacant immédiatement.

Nicolas COLTICE explique que ce profil de recherche se développe autour d'un axe historique du département de géosciences : la géodynamique. Elle était au cœur de la refondation, dans les années 1980, du laboratoire de géologie par Xavier LE PICHON, l'un des grands pionniers de la tectonique des plaques. Les recherches dans ce domaine ont donné une importante visibilité à un petit laboratoire en France, grâce à de grandes plateformes instrumentales et observationnelles. La géodynamique se décline dans le présent. Il s'agit d'observer des régions du globe actuellement en grande déformation, avec des grands séismes, comme ceux qui se sont produits à Haïti, au Chili, en Turquie, en Italie ou en Grèce.

Il s'agit aussi de repousser les frontières de la discipline, de l'observation des mouvements de terre à la surface, en profitant des progrès rapides accomplis sur les méthodes d'analyse de données, notamment numériques, et d'ouvrir sur des interactions environnementales avec la biologie ou les ressources humaines. En effet, ces méthodes permettent aujourd'hui d'observer des changements hydrologiques, à savoir des phénomènes très ancrés dans le présent.

Cette discipline est aussi très attractive auprès des étudiants et dans le monde des géosciences et mérite plus de visibilité dans d'autres départements, d'autant qu'Éric CALAIS, qui pouvait porter une partie de ces sujets, est parti en détachement et nul ne sait quand et s'il reviendra.

En termes d'enseignement, le nombre d'étudiants, normaliens et normaliennes, mastériens et mastériennes, a été multiplié par trois en dix ans. L'offre de cours s'est développée avec l'ouverture d'un master et des interactions avec des formations de PSL. Le département a donc besoin d'un professeur additionnel pour porter ces cours en terre solide et les aspects méthodologiques, notamment au niveau numérique et parfois théorique. Il s'agit aussi d'assumer des responsabilités locales, compte tenu de leur accroissement. Pour toutes ces raisons, le département de géosciences souhaite ouvrir ce poste.

Pierre-Michel MENGER s'enquiert de la structure actuelle du département.

Nicolas COLTICE précise que le département est composé d'une professeure chargée de la partie océanographie et de deux professeurs chargés de la partie terre solide, dont un en détachement, ainsi que quatre maîtres de conférences, dont un sur la partie atmosphère et les trois autres sur la partie terre solide, et quatre ou cinq professeurs et maîtres de conférences attachés, avec des services d'enseignement réduits. S'y ajoutent la direction du département et la direction des études.

Rodrigue FRIAUD note dans le document transmis la prolongation du contrat d'un ATER en géosciences et demande s'il a été recruté.

Nicolas COLTICE indique que ce contrat d'ATER correspond au départ en détachement d'Éric CALAIS, donc au remplacement de ses heures d'enseignement.

Stanislas LYONNET demande si la préparation à l'agrégation est un point important en matière d'études.

Nicolas COLTICE observe que les liens sont devenus plus ténus à présent, comme dans nombre de départements.

Nicolas COLTICE quitte la séance.

Romain JOLIVET rejoint la séance.

Anne CHRISTOPHE propose de brosser un bref historique du poste de professeur au département d'études cognitives (DEC), avant une présentation des aspects plus scientifiques par Sharon PEPERKAMP. Il est question de ce poste depuis 2002. Peu après la création du DEC, l'Ecole avait identifié le besoin de renforcer sa dimension linguistique. Ce poste de professeur a d'abord été exploité pour inviter différents professeurs sur de courtes durées, puis par un mi-temps de Dominique SPORTICHE, à l'époque en poste à l'université UCLA. Celui-ci ayant indiqué être prêt à prendre un poste de professeur à temps plein en France, un concours ouvert a été organisé en 2013. Il a été jugé le meilleur candidat mais a finalement décidé de rester à l'UCLA. Il espérait encore négocier un mi-temps mais l'Ecole tenait à disposer d'un professeur en linguistique afin de porter la discipline en enseignement et en recherche.

Après cette expérience, le département a demandé un poste plus junior, avec un CDD pour plusieurs années avant d'ouvrir éventuellement un poste de professeur. À la suite d'une procédure

de recrutement très strict, avec de nombreuses candidatures, Salvador MASCARENHAS a été embauché en CDD en 2016. Il avait été convenu avec lui que peu de temps avant l'expiration de son contrat, un comité serait réuni pour examiner son activité. Celui-ci a remis en novembre un rapport extrêmement favorable et a recommandé à l'Ecole l'ouverture du poste en linguistique.

Sharon PEPERKAMP explique que le DEC traite de quatre grandes thématiques, dont le langage et la communication. Il tient beaucoup aux approches théoriques, qui viennent en complément et alimentent les approches expérimentales et de modélisation. La linguistique a été développée dès la création du département. Aujourd'hui, un groupe transversal, DEC Linguistics, rassemble 16 chercheurs et enseignants-chercheurs à l'Institut Jean Nicod et au laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistiques, y compris un maître de conférences, Salvador MASCARENHAS, dont le CDD arrive à terme. Le département disposait également, entre 2015 et 2021, d'un professeur attaché, dont le contrat est parvenu à échéance et qui n'a pas été remplacé.

S'agissant de l'enseignement, la linguistique est l'une des cinq majeures du master de sciences cognitives et une douzaine de cours est dispensée dans ce domaine. Le département attend du professeur qui sera recruté qu'il ou elle assure :

- une introduction à la linguistique, ouverte à tous les étudiants de l'ensemble des départements de l'Ecole ;
- un cours en sémantique formelle, un des grands domaines de la linguistique, très bien représenté au département ;
- une participation à un cours plus avancé.

Pour ce qui concerne les tâches pédagogiques, il est attendu du professeur qu'il ou elle dirige le PHD Program du DEC ou prenne le relais de la direction du master de sciences cognitives, son directeur actuel, Franck RAMUS, souhaitant mettre terme à sa fonction.

L'encadrement et le tutorat des étudiants du DEC sont également importants, de même que l'orientation et l'encadrement de ceux d'autres départements. Il n'existe pas de concours CPGE spécifique au DEC, mais des étudiants de départements sciences ou lettres sont concernés par la linguistique et y sont très intéressés, en lien avec les sciences cognitives.

Concernant le profil recherche, il s'agit de renforcer le domaine sémantique et pragmatique formelle. Par ailleurs, le département recherche une personne qui peut dialoguer et travailler en lien avec les sciences cognitives, notamment dans le cadre d'une thématique du DEC : la rationalité et la prise de décision. Il est également attendu de la personne une expérience internationale. Elle sera affectée à l'Institut Jean Nicod, au sein de l'équipe Linguae, composée de neuf personnes, avec une très grande visibilité internationale. Son responsable est Philippe SCHLENKER, lauréat de la médaille d'argent du CNRS cette année.

Pierre-Michel MENGER souhaite savoir si ce poste est concurrentiel ou destiné à stabiliser le collègue en question.

Anne CHRISTOPHE explique que l'engagement avait été pris d'ouvrir un poste pour ce collègue, mais ce sera tout de même un vrai poste 46.1. Le département n'en fera pas la promotion sur toutes les listes, y compris à l'international, et ne déploiera pas d'efforts particuliers pour rechercher d'autres candidats.

Pierre-Michel MENGER remarque que ce sujet fait l'objet d'un grand débat stratégique. Il est question de gérer les carrières internes, face à des dynamiques d'ouverture, et de savoir jusqu'où pousser le curseur de « l'endo-recrutement » et son refus.

Marc MÉZARD rappelle qu'il y a cinq ans, le département avait déployé pour le recrutement à ce poste une campagne internationale tous azimuts et très vigoureuse, pas du tout dans une dynamique interne. En l'occurrence, et compte tenu de l'avis du comité qui s'est réuni le mois dernier, Marc MÉZARD juge sain de lancer un concours ouvert à tous, mais sans reprendre une prospection internationale.

Sharon PEPERKAMP ajoute que le recrutement à l'époque avait été organisé selon les règles des concours, avec un comité pour moitié interne et pour moitié externe. Ses membres ont d'ailleurs procédé cette année à l'évaluation des travaux et réalisations de la personne en question.

Pierre-Michel MENGER note que le département lui offre en réalité la « *tenure* ».

Bernard PLAÇAIS demande si le poste en CDD sur lequel cette personne était employée était un poste de junior professeur ou de maître de conférences ENS. Dans ce cas, il s'enquiert d'éventuelles difficultés d'adaptation de cet ancien statut vers le nouveau statut LPR, pour le même type de professeur junior.

Marc MÉZARD explique qu'il s'agissait d'un CDD chercheur, puisque cette opération avait été menée avant la création des postes de professeur junior de l'Ecole, qui eux-mêmes ont précédé les postes de professeur junior prévus par la loi LPR. Dans le cas présent, il avait été acté, il y a cinq ans, que si le comité le recommandait, un poste de professeur dans la thématique serait ouvert. Si la personne en question n'est pas recrutée, il faudra revenir au régime commun puisqu'il s'agit de l'ouverture d'un poste de professeur au sens tout à fait normal du terme.

D'autre part, des postes de professeur junior de l'Ecole ont été créés, suite à de longues discussions en conseil scientifique et en conseil d'administration et l'ENS a opté pour un CDD de cinq ans, avant un passage, après évaluation par des commissions, à un CDI de chercheur. L'argument était que l'ouverture d'un poste de professeur dans la thématique correspondait à une remise en concurrence, qui ne s'inscrivait pas tout à fait dans l'esprit de ce qu'on appelle « *tenure track* ».

Le dispositif de la loi LPR est encore différent et prévoit, à l'issue des premières années probatoires, une commission qui titularise dans un poste de professeur.

Le premier dispositif va s'éteindre. Dans le cadre du deuxième, quatre personnes sont recrutées sur un contrat à durée déterminée. Et sur le troisième, l'ENS propose d'en demander deux. Il conviendra de mener une réflexion sur la façon de gérer l'ensemble de ces situations.

Sharon PEPERKAMP quitte la séance.

Anne CHRISTOPHE présente le poste de maître de conférences en astrophysique, l'une des thématiques du laboratoire de physique de l'ENS (LPENS). La demande du département de physique concerne un poste d'enseignant-chercheur astrophysicien. Jean-Marc BERROIR étant conscient de l'absence de postes disponibles, il a proposé un échange d'un poste d'agrégé préparateur (AGPR) contre celui d'un maître de conférences, ce que la direction a accepté, sachant le besoin de pérenniser le personnel dans cette équipe.

La thématique en question est très novatrice et a vu le jour dans cette équipe. Elle tire parti du département d'informatique, en la personne de Stéphane MALLAT, spécialiste des sciences des données, qui s'intéresse beaucoup à des applications dans des disciplines diverses. Dans le cadre de l'astrophysique, qui gère un nombre incommensurable de données, il est plus compliqué de créer des modèles pour faire des prédictions. En l'occurrence, l'idée est d'utiliser des descripteurs mathématiques. Elle est totalement novatrice et très intéressante, et il semble important de pérenniser cette thématique, raison pour laquelle il est proposé l'ouverture de ce poste de maître de conférences.

Antonin REITZ s'interroge sur les conséquences de la transformation de ce poste AGPR en poste de chercheur pour la préparation de l'agrégation au département de physique.

Anne CHRISTOPHE assure que les agrégés préparateurs ne sont pas tous dédiés à l'agrégation. Typiquement, ils sont en doctorat et exceptionnellement, en post-doctorat, et assument un peu plus d'enseignement. Dans tous les cas, ils n'ont pas une charge complète d'enseignement de type PRAG, contrairement à des professeurs agrégés titulaires qui assurent une charge de 384 heures. Les personnes concernées préparent leur thèse durant quatre ans, surtout s'il s'agit de thèses expérimentales, et ont souvent une charge d'enseignement inférieure.

Stanislas LYONNET passe la présidence de séance à Pierre-Michel MENGER.

Frédéric WORMS se propose de présenter les trois postes de maîtres de conférences en Lettres. Un emploi en économie correspond à un besoin crucial du département, la maître de conférences titulaire précédente, Camille HEMET, venant d'être élue professeure à Paris I.

En histoire, Marie-Bénédicte VINCENT, élue professeure à l'université de Besançon il y a un an et demi, a été provisoirement remplacée par une personne en CDD. Le département ne disposait plus d'enseignant en histoire contemporaine, le professeur Gilles PECOUT étant parti en détachement depuis longtemps. Il est donc proposé un poste de maître de conférences sur cette thématique.

Le troisième poste concerne un maître de conférences entre les départements arts et philosophie, qui le demandent depuis longtemps. Il sera centré sur l'esthétique. Un des deux AGPR en philosophie n'a pas été reconduit et s'ils jouent un rôle central dans la préparation de l'agrégation, le département tout entier y concourt aussi. Au département des arts, un CDD d'histoire de l'art correspond à la prise en charge des enseignements du maître de conférences, actuellement en disponibilité à l'université de Genève. Il ne sera pas reconduit au-delà de juin prochain. Chacun des deux départements consent ainsi un effort pour que ce nouveau poste de maître de conférences, qu'ils ont co-construit et qui crée une dynamique forte, soit possible.

D'autres demandes n'ont pu être satisfaites cette année. Un profil de poste proposé par le département de sciences sociales, qui s'inscrit dans une dynamique globale de plusieurs départements, fait l'objet pour l'instant d'un ATER en politiques publiques.

Saadi LAHLOU constate des efforts très constructifs des départements pour tenir compte de contraintes croisées entre la réglementation, les besoins et les carrières. Il est frappé par l'énergie nécessaire pour faire rentrer les personnes dans les cases. Les statuts et les procédures, qui avaient été mis en place pour protéger les individus, semblent devenir des obstacles à des progressions de carrière, en particulier au maintien des personnes lorsque cela paraît raisonnable.

Saadi LAHLOU pense que le rôle d'une instance comme le conseil scientifique consiste à soutenir l'Ecole dans l'effort de résolution de ce type de contraintes croisées. Aussi, il s'enquiert des changements éventuellement nécessaires dans le système actuel pour qu'il soit un peu plus simple tout en restant juste. La direction aura peut-être repéré ailleurs des frustrations et identifié des solutions, qui pourraient être appliquées à l'ENS.

Marc MÉZARD reconnaît qu'il s'agit d'une vaste question. Pour toute personne qui le considère de l'extérieur, le système, avec ses règles complexes et ses nombreux statuts, est assez impressionnant et difficile à comprendre. Il est absolument certain qu'un travail est nécessaire sur ces questions. Jusqu'à présent, les nouveaux dispositifs se sont empilés. Néanmoins, certains ouvrent des possibilités, notamment celui des professeurs attachés, créé à l'Ecole avec le CNRS en 2013-2014 et qui s'est installé dans le paysage car il répond à un vrai besoin. Ce dispositif a été adopté et reconnu au niveau du ministère. Le système français n'est pas le seul dans ce cas. Il a une capacité de création de nouveaux dispositifs mais pas beaucoup d'opérateurs d'annihilation.

Marc MÉZARD estime qu'un énorme travail reste à mener sur ces questions et il serait intéressant que des personnes s'y penchent, avec une expérience de ce qui se passe à l'étranger.

Pierre-Michel MENGER fait valoir, une fois enregistrée la préférence française pour l'empilement qui ne facilite pas la visibilité depuis l'international, que l'ENS hérite de multiples dispositions, à commencer par celle du dualisme enseignement-recherche. Il crée des complexités propres et quand on veut le flexibiliser, on finit par le compliquer.

S'agissant des deux demandes complémentaires de chaires de professeur junior, qui ne relèvent pas directement d'une décision de l'Ecole, **Marc MÉZARD** rappelle que lorsque cette question a émergé dans le cadre de la LPR, des échanges avaient eu lieu au conseil scientifique. Certaines personnes étaient restées assez dubitatives sur ce dispositif. Lui-même avait souligné que le système de professeur junior de l'ENS, avec une titularisation sous forme de CDI, semblait satisfaisant. Un travail considérable avait été mené à l'époque et le conseil avait réuni un consensus sur le fait que ce dispositif était une façon d'assurer un « *tenure track* », avec une forte probabilité d'aboutir à la « *tenure* ».

Le dispositif LPR est quelque peu différent et aboutit à une titularisation sur un poste de professeur mais pas dans un concours ouvert. L'ENS a été amenée à reconsidérer sa position sur le dispositif de professeur junior car il se trouve que le ministère a mis sur la table des moyens assez significatifs à l'échelle française pour accompagner d'éventuelles créations de chaires de professeur junior. Il est ainsi prêt à contribuer à une dotation salariale en socle, à savoir pérenne dans le budget de l'Ecole, autour de 60 000 €. Cette somme ne correspond pas à un salaire de professeur mais peut probablement en financer la moitié et une bonne partie de la période probatoire. Les demandes ne manquent pas mais les occasions d'abonder de nouveaux postes par de nouveaux moyens soclés en ressources humaines sont extrêmement rares.

Ce soclage d'une masse salariale est un élément important dans la réflexion. Le deuxième concerne l'accompagnement financier à l'installation, prévue à hauteur de 200 000 €. Le CNRS a annoncé que, dans le cadre d'opérations menées en commun dans les UMR, il compléterait cet accompagnement à hauteur de 150 000 €, soit un total de 350 000 €, très significatif dans le contexte français.

L'Ecole avait mis en place un dispositif individuel, avec l'idée de rechercher des candidats dans des tranches d'âge un peu plus jeunes et de les stabiliser. Compte tenu des éléments exposés, il a semblé que ne pas s'engager dans le nouveau dispositif aurait été un mauvais choix. Aussi, deux demandes ont été remontées des structures pour des postes de professeur junior en biologie quantitative et en géosciences, deux thématiques sur lesquelles l'Ecole est très désireuse d'avancer. De plus, le département en géosciences souffre d'un relatif sous-encadrement, avec des charges d'enseignement lourdes.

En pratique, l'Ecole fera remonter ces deux demandes à PSL, qui les examinera et adressera au ministère celles qu'elle aura sélectionnées parmi les demandes émanant de l'ensemble de ses établissements. Le ministère donnera ensuite la possibilité, ou pas, de créer un poste de professeur junior, sur la base de projets thématiques. Les postes sélectionnés par le ministère reviendront aux établissements, et le cas échéant, à l'Ecole. Celle-ci pourra alors procéder à l'ouverture de postes, avec un comité de sélection dès la phase de pré-recrutement, selon les normes habituelles. Dans la deuxième phase, à savoir la titularisation, un comité de sélection sera à nouveau réuni.

Le dispositif n'est pas d'une immense simplicité mais il semble justifier le souhait de porter cette demande, en espérant obtenir les financements pour ces deux très belles initiatives.

Anne CHRISTOPHE se propose de présenter ces deux postes sur le plan scientifique. S'agissant du poste en biologie quantitative, il constitue un besoin très important pour cristalliser la communauté Qbio en cours de construction, avec des avancées récentes comme le projet du Val-

de-Grâce. En attendant l'installation du centre à l'hôpital des armées en 2028, un lieu préfigurateur est loué à Issy-les-Moulineaux, dans un bâtiment appelé « Fresk », qui a le grand désavantage d'être éloigné de l'ENS. Toutefois, Qbio y disposera de 450 m² pour les équipes actuelles mais aussi des nouveaux recrutés, parmi lesquels un professeur junior.

Par ailleurs, des postes ont été copiés sur le modèle des *Junior Research Chairs*, mis en place par le Labex de physique. Il s'agit de super post-doctorants, recrutés pour deux ou trois ans, invités avec un *start-up package*, bénéficiant d'un salaire compétitif et faisant l'objet d'un recrutement très international. Un poste par an sera financé pour les trois prochaines années, grâce au mécénat. Toutes ces actions visent à lancer la dynamique de Qbio qui a vraiment besoin de ce poste de professeur junior. Anne CHRISTOPHE pense que PSL suivra l'ENS sur ce projet, car c'est également une priorité pour elle. En effet, le projet Val-de-Grâce fonctionnera bien si le lieu préfigurateur fonctionne bien.

Le deuxième poste, en géosciences, est différent. La demande concerne spécifiquement la thématique océans-atmosphère. Le département est parmi les départements scientifiques, l'un des plus étranglés en matière d'enseignement. Un recensement monte qu'il figure parmi ceux assurant le plus de sur-service. De plus, il se trouve très sollicité par la licence Sciences pour un monde durable, créée à PSL depuis seulement deux ans, donc encore en phase de montée en puissance. Les disciplines atmosphère, océan et climat sont très importantes dans ce cadre et il serait dommage qu'elles soient mal représentées. PSL dispose de forces essentiellement dans d'autres sous-disciplines des géosciences, et les enseignants-chercheurs de notre département Géosciences sont déjà très sollicités. Un certain nombre de chercheurs CNRS enseignent dans cette licence, et les étudiants recrutés sont très bons et enthousiastes. Ils ont donc vraiment besoin d'aide.

La proposition a ainsi été adressée directement à PSL et le recrutement d'un enseignant sera effectué également à son profit, à condition qu'elle assure une partie du complément de salaire. Les 60 000 € seront donc financés par le gouvernement et le reste sera assuré par l'établissement, PSL ou les deux. Pour les 50 % de salaire manquants, lorsque le professeur aura une certaine séniorité, il serait logique que PSL paie 25 % et l'ENS 25 %. Récupérer ainsi un enseignant-chercheur supplémentaire au département de géosciences serait un grand bénéfice pour l'Ecole.

Pierre-Michel MENGER souhaite savoir si ces postes LPR affectés à PSL, avec des arbitrages de cette dernière, sont labellisés PSL ou ENS, ou si PSL les reverse à l'Ecole normale.

Marc MÉZARD explique que l'université PSL est l'employeur des professeurs en question, qui sont affectés dans un département de l'Ecole normale.

Romain JOLIVET avait cru comprendre que la décision avait été prise de rendre les universités autonomes du point de vue du recrutement. Or l'ENS demande à présent au ministère des postes, que celui-ci devra approuver. Aussi, il se demande si cette direction sera de long terme.

Marc MÉZARD souscrit à cette analyse.

Antonin REITZ demande si les packages d'installation prévus par la loi LPR existaient auparavant.

Marc MÉZARD précise qu'ils n'étaient pas systématiques. Il croit savoir que le CNRS propose un package d'installation d'environ 10 000 € pour les chargés de recherche et PSL y réfléchit. Il s'agit d'une dimension assez nouvelle qui prend surtout son sens dans les disciplines expérimentales, où cet accompagnement peut véritablement permettre de lancer une nouvelle expérience. Une réflexion est menée autour de questions telles que les modulations selon les disciplines. De plus, ce dispositif peut être très utile pour une ou un jeune collègue qui s'installe dans un poste de recruter un doctorant, ce qui nécessite des montants importants.

Pierre-Michel MENGER ajoute que l'une des composantes de PSL, le Collège de France, a commencé à pratiquer les packages d'installation, financés largement par des fonds de mécénat, pour des professeurs qu'il souhaite recruter ou attirer car il s'agit toujours de conserver un pouvoir d'attraction.

Pap NDIAYE attire l'attention sur les écarts de rémunération et de moyens qui s'accroissent entre les collègues, dans cette multiplication de modes de recrutement, qui présentent nombre d'avantages par ailleurs. Il a pu constater à Sciences Po, qui dispose de postes privés et publics, que les écarts peuvent être extrêmement importants, de 1 à 2, voire plus dans certaines disciplines, avec des moyens de recherche diversement élevés, dans les mêmes équipes, les mêmes centres, les mêmes laboratoires et pour des activités semblables d'enseignement et de recherche. Il ne faudrait pas perdre de vue cet élément lorsque l'on considère cet éventail de plus en plus large de modes de recrutement et de financement car ces écarts très marqués peuvent causer des difficultés et des tensions à moyen terme au sein des équipes.

Johanna SIMÉANT-GERMANOS souscrit à ces propos et insiste sur la nécessité de ne pas utiliser trop aisément le terme d'attractivité pour les statuts de professeur junior. Par exemple, les sciences sociales n'ont absolument pas le sentiment d'avoir des problèmes d'attractivité et observent que c'est précisément la possibilité de disposer d'un statut pérenne et de se projeter dans le temps qui attire. Pour connaître de nombreux collègues à Science Po, elle sait que la coexistence dans les mêmes unités de personnes menant les mêmes activités avec des modes de rémunération très différents a eu des effets extrêmement délétères. En ce qui concerne les sciences sociales, de nombreux collègues allemands, belges ou autrichiens jugent très attractif le statut de chercheur CNRS ou d'enseignant-chercheur fonctionnaire.

Marc MÉZARD remarque que ces deux statuts sont toutefois très différents en termes de charge d'enseignement. Le système de l'ENS connaît aussi des inégalités très profondes et très ancrées. Il est question ici de statut public et après cinq ans, les professeurs juniors deviennent professeurs des universités avec le salaire afférent.

Johanna SIMÉANT-GERMANOS observe que cela signifie une transformation assez profonde des règles de la fonction publique, lorsqu'ils bénéficient d'abord d'un statut privilégié pour ensuite basculer sur le statut public.

Pierre-Michel MENGER craint qu'ouvrir cette boîte de Pandore de la gestion des ressources académiques ne mène à un très long débat. Il se retient de l'alimenter, car il dispose de données innombrables sur la question, à commencer par le grand dualisme français entre recherche et enseignement. Des mathématiciens affirment sur leur blog que le salaire n'est pas extraordinaire mais qu'ils sont tranquilles en recherche au CNRS, car ils ne sont pas obligés de subir le travail d'enseignement.

Marc MÉZARD rappelle que le conseil scientifique doit transmettre son avis sur la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs au conseil d'administration, qui votera les emplois, dans le cadre du budget, lors de sa séance de décembre.

Rodrigue FRIAUD relève qu'un ATER du CERES est reconduit de façon périodique et y assure la charge principale d'enseignement. Aussi, il s'enquiert de la possibilité d'obtenir un poste plus pérenne pour ce centre.

Anne CHRISTOPHE indique que la direction n'a pas reçu de demande en ce sens. Si elle lui parvient, elle sera considérée.

Frédéric WORMS rappelle que le CERES est un centre de formation interdisciplinaire et inter-départements. Ainsi, sa directrice, Alessandra GIANNINI, a été candidate sur un poste de professeur au département de géosciences, avec une fonction sur le CERES. De même, lorsque

Marc FLEURBAEY a été recruté comme professeur attaché au département d'économie, la proposition incluait la charge de la codirection du centre. Frédéric WORMS précise que ce centre est destiné à faire converger des missions de divers enseignants et divers départements et n'est pas un département de rattachement.

Johanna SIMÉANT-GERMANOS souhaite expliquer son abstention sur ce point, qui ne porte pas sur le contenu des emplois. Ayant participé aux mobilisations relatives à la LPR et au dispositif des professeurs juniors, voter en faveur de postes de ce type la mettrait, en tant qu'élue au conseil scientifique, dans une position un peu étrange. En même temps, elle entend tout à fait les besoins des départements. Elle préfère donc s'abstenir de valider le choix du recours à ces professeurs juniors dans le cadre de la LPR, dont, avec de nombreux universitaires, elle ne pense pas du bien.

Bernard PLAÇAIS s'enquiert d'éventuelles coupes budgétaires ou problèmes de support budgétaire concernant la création de ces quatre postes de maître de conférences et deux postes de professeurs, compte tenu du faible nombre de départs cette année. Si ce devait être le cas, il demande s'il faut se poser la question des classements.

Marc MÉZARD rappelle que l'ouverture de chacun des postes a en pendant un support. En l'occurrence, il s'agit plutôt d'un ensemble de transformations de postes, la seule création nette concernant le poste arts/philosophie. Ces choix de l'Ecole semblent gérables. De ce point de vue, Marc MÉZARD n'est pas particulièrement soucieux, même si le budget sera tendu, comme souvent. Le tableau des moyens est tout à fait défendable auprès du conseil d'administration.

En l'absence d'autres observations, **Pierre-Michel MENGER** propose de recueillir l'avis du conseil scientifique.

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la majorité, avec 1 abstention.

IV. Bilan des concours normaliens 2021

Anne CHRISTOPHE se propose de commenter quelques statistiques du bilan du concours d'entrée sciences et de répondre aux éventuelles questions sur les autres données. Le premier indicateur porte sur le nombre de candidatures à la sélection internationale et montre en 2021 une chute totalement compréhensible. En pleine pandémie, certains étudiants se sont naturellement interrogés sur l'opportunité de suivre des études au bout du monde.

Le taux de confirmation est également scruté avec attention. Plus il est élevé, plus les personnes retenues sur liste principale choisissent de rejoindre l'Ecole normale. L'évolution de ce taux pour les cinq concours des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) montre l'attractivité du concours biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST) et du concours INFO. Sur les dernières années, le premier baisse un peu. En effet, l'X a ouvert des places à ce concours depuis quelques années et la concurrence commence à se faire sentir.

Le taux de confirmation pour le concours normalien étudiant s'est stabilisé autour de 60 %. Il est à noter que certains départements sciences recrutent aussi, par le concours normalien sur dossier, des étudiants de classes préparatoires. Or des désistements surviennent parfois. Certains candidats, dont deux en géosciences cette année, sont admis sur les deux listes et choisissent le statut d'élève fonctionnaire stagiaire.

Anne CHRISTOPHE met également en évidence le pourcentage des femmes. La courbe des admissibles aux concours, y compris BCPST, montre qu'après les écrits, il diminue grandement tandis que les proportions ne changent plus après les oraux. La courbe des intégrés fait apparaître que 2020 a été une année plutôt mauvaise, le niveau étant revenu à celui de 2017-2018. L'année

2021 est meilleure mais compte tout de même moins de 25 % de femmes, sachant que le nombre de candidates est aussi inférieur à 30 %. L'évolution depuis 2017 permet d'être légèrement optimiste mais il reste beaucoup de chemin à parcourir.

Pour ce qui concerne le concours normalien étudiant, le pourcentage de candidates est supérieur à 30 %, et pour la première fois, le taux de recrutées a excédé 50 %.

S'agissant du pourcentage de boursiers sur critères sociaux dans les concours CPGE, l'année 2020 a été singulièrement mauvaise, sachant que les écrits sont particulièrement discriminants. L'annulation des oraux cette année a contribué à cette baisse. Le taux d'intégrés est revenu à un niveau acceptable en 2021, de 20 %, pour les concours CPGE, et de 22 % pour le concours normalien étudiant.

Johanna SIMÉANT-GERMANOS souhaite savoir si les statistiques sur les boursiers intègrent les bourses taux zéro.

Anne CHRISTOPHE le confirme.

Frédéric WORMS indique que le concours A/L remonte un peu et le concours B/L continue sa progression en nombre de candidats. Leurs courbes se rapprochent mais le nombre de postes est très différent, ce qui explique l'écart entre les taux de sélection. À cet égard, il convient de souligner que nombre de khâgnes nouvelles s'ouvrent, destinées aussi à d'autres écoles que les ENS. Ce constat est fait dans la banque BLSES. Dans la BEL, le concours de l'ENS ne rassemble pas tous les candidats, en particulier à cause des épreuves spécifiques de langues anciennes dans le tronc commun. À ce sujet, Frédéric WORMS signale que, compte tenu des contraintes de formation des hypokhâgneux, la réforme sur les textes antiques entrera finalement en vigueur pour la session 2024.

Frédéric WORMS souligne donc que l'ensemble des candidats à la BLSES passe le concours de l'ENS-Ulm alors que l'ensemble des candidats à la BEL ne le fait pas. S'agissant du concours normalien étudiant, la courbe de la proportion des lettres reflète la courbe générale.

Pour ce qui concerne le pourcentage des femmes, Frédéric WORMS rappelle qu'une controverse était survenue l'année précédente. De faux commentaires de données avaient fait croire que l'absence d'oral avait permis d'intégrer davantage de candidates dans les concours lettres. Or, la courbe correspondante montre que la proportion d'admissibles femmes est inférieure à celle des reçues après l'oral.

S'agissant des boursiers sur critères sociaux au concours CPGE, leur proportion est plus faible parmi les refus que parmi les candidats, à l'inverse du concours étudiant, ce qui signifie que les jurys de ce dernier concours tiennent compte de l'ensemble du parcours des candidats. Les épreuves d'admissibilité sur dossier et d'admission sur écrit et oral s'inscrivent dans cette cohérence.

S'agissant des candidatures SI, leur nombre baisse mais un relais pour la diffusion des candidatures a été repris cette année. 10 postes sont offerts en sélection internationale lettres.

Concernant le taux de sélection des concours lettres, il se situe dans la cohérence des résultats de l'Ecole. Le B/L est l'un des concours les plus sélectifs de France, compte tenu du nombre de postes offerts. En outre, il est relevé des hétérogénéités dans les taux de sélection du concours normalien étudiant par département. S'agissant de celui du concours sélection internationale, les lettres sont convergentes avec les sciences. Aucun problème de confirmation n'est observé pour le concours CPGE, sauf dans un ou deux cas exceptionnels. En ce qui concerne le concours étudiant, le taux est un peu plus variable, parce que les candidats sont parfois reçus au concours CPGE.

Concernant le concours normalien étudiant en médecine/humanité, cinq postes étaient financés cette année par des bourses. Le nombre de candidats est significatif, même s'il a quelque peu diminué par rapport au pic des deux dernières années. En outre, la qualité des candidats, soulignée par le jury, est très élevée.

Frédéric WORMS se propose d'évoquer l'incident qui a affecté la session 2021 du concours B/L. Il est désormais circonscrit dans ses causes et dans ses effets, notamment grâce aux mesures prises. À cet égard, Frédéric WORMS remercie le service des concours de l'Ecole, les jurys, ainsi que les associations de professeurs de classes préparatoires. Le conseil d'administration a également joué un rôle dans la solution apportée aux problèmes survenus.

Frédéric WORMS explique qu'après la publication d'une première liste d'admis du concours B/L, ainsi que d'une première liste complémentaire, plusieurs candidats ont écrit à l'Ecole ayant constaté un écart entre le total de points qui leur était attribué et celui qu'ils auraient dû obtenir compte tenu de leurs notes et du calcul de la pondération. La vérification de leurs cas a conduit à une vérification globale, qui a fait apparaître pour un certain nombre de candidats, essentiellement parmi les non admis, un écart entre le nombre de points qui aurait dû leur être attribué et celui que présentait leur fiche de calcul.

La direction de l'Ecole a donc pris une décision exceptionnelle, a retiré cette liste et a réuni le jury, qui a accepté, dès le lendemain, de procéder à une vérification d'ensemble, en cherchant la cause de ce phénomène. Celle-ci a été découverte assez rapidement par le prestataire informatique, le SCEI, qui gère la plupart des concours des grandes écoles, dont ceux de l'ENS en sciences, et intervenait pour la première fois sur le B/L. Il avait commis une erreur de programmation sur la pondération des résultats. Or, les vérifications effectuées habituellement par l'Ecole portaient essentiellement sur la liste des admis, en particulier les cinq ou six premiers et les cinq ou six derniers. C'est ainsi que cette erreur a pu passer le filtre des contrôles.

Le jury a été réuni pour réviser les listes en fonction des calculs corrects. Il a constaté des effets très lourds, six des candidats déclarés reçus à l'Ecole normale dans la première liste ne l'étant plus dans la deuxième. Ils faisaient tous partie des dix premiers recalés pouvant figurer donc sur la liste complémentaire, avec des notes extrêmement serrées. Le jury a donc constitué une nouvelle liste de dix noms, en recommandant à l'Ecole normale des mesures de compensation pour ces candidats.

Frédéric WORMS explique avoir appelé individuellement ces candidats pour leur annoncer que la première publication serait remplacée et que l'Ecole les tiendrait au courant de la suite du processus. Tous les partenaires ont été consultés à ce stade. Le jury avait formulé une recommandation. La direction s'est réunie et a transmis une proposition au conseil d'administration. Celui-ci a décidé d'une procédure exceptionnelle et proposé à ces dix candidats d'entrer à l'Ecole avec le statut d'étudiant normalien. Sept d'entre eux ont accepté. Deux des six candidats également reçus dans une autre école normale ont préféré l'intégrer en tant qu'élèves. Enfin, une candidate, également reçue dans une autre ENS, a choisi le statut d'étudiante à l'ENS-Ulm.

Ces mesures ont permis de circonscrire les effets de cet événement, sans minimiser bien sûr son enjeu. Le SCEI a corrigé ses logiciels et envisage une compensation à l'égard de l'Ecole normale. Pour ce qui concerne le service des concours, il a été décidé de ménager davantage de temps entre la saisie des notes et la session du jury et la vérification sera désormais globale.

Romain JOLIVET relève que trois des six candidats affectés avaient été reçus dans une autre ENS. Un est entré à l'Ecole et il souhaite savoir ce qu'ont décidé les autres.

Frédéric WORMS croit savoir que l'ENS de Lyon a constitué un choix.

Romain JOLIVET s'enquiert des premiers choix des étudiants reçus au concours en ce qui concerne les départements. Cet élément pourrait figurer au bilan car il devrait guider les évolutions futures des concours.

Marc MÉZARD signale qu'une note sur cette question, suivie régulièrement par l'établissement, a été transmise aux membres du conseil scientifique dans le cadre du point sur les places aux concours.

Pierre-Michel MENGER signale qu'il existe un tableau intéressant présentant la rivalité entre l'Ecole normale et l'X pour certains scientifiques. Cela rejoint les procédures SIGEM dans les écoles de commerce et les tableaux de désistement et de rivalité entre les écoles pour attirer les candidats.

Par ailleurs, Pierre-Michel MENGER fait part de commentaires qui lui ont été rapportés affirmant que les femmes qui passent les concours, notamment en mathématiques, et sont admises à l'Ecole normale et à Polytechnique, choisissent plutôt cette dernière. Cependant, il ignore si cela est confirmé ou non.

Anne CHRISTOPHE assure qu'il s'agit d'une légende.

V. Bilan des contrats doctoraux spécifiques normaliens

Anne CHRISTOPHE rappelle que les contrats doctoraux spécifiques normaliens ont été ouverts pour la première fois cette année à toute la population normalienne, quel que soit le concours par lequel ces étudiants ont été recrutés. En 2014, les CDSN étaient strictement réservés aux normaliens élèves fonctionnaires stagiaires, recrutés par un concours CPGE. À compter de 2015, la direction de l'Ecole a décidé de l'ouvrir aux étudiants recrutés par la sélection internationale, soit 20 étudiants pour 15 départements, avec une limite de deux par département. Celle-ci n'était pas réellement contraignante mais des effets d'accordéon pouvaient survenir.

À partir de 2017, les CDSN ont été ouverts aux normaliens recrutés par concours normalien étudiant, toujours avec la limite, cette fois-ci contraignante, de deux étudiants par département. Le souhait de la direction de l'Ecole et de la communauté étudiante consistait à essayer de gommer les différences entre les catégories de normalien. En effet, le contrat doctoral est un événement très important dans la vie d'une personne qui a envie de s'orienter vers la recherche. Ainsi, depuis 2021, toutes les normaliennes et tous les normaliens, quel que soit leur recrutement, ont la possibilité de postuler à un de ces contrats.

Il s'agit à présent de dresser un bilan de la première année de mise en œuvre de cette mesure. En 2017, le nombre de candidats atteignait 161 pour 137 contrats doctoraux, et en 2021, 183 pour 137 contrats doctoraux. Au fil des ans, le nombre de candidats a donc augmenté mais pas de manière « catastrophique », élément qui avait été considéré avant d'ouvrir totalement le dispositif, pour s'assurer de l'absence d'une perte de chances massive pour les normaliennes et normaliens concernés.

Par ailleurs, depuis longtemps, un critère voulait que 50 candidats aux contrats doctoraux soient inscrits hors de l'Île-de-France pour irriguer tout le territoire national. Ils sont répartis entre les écoles normales et celle de Lyon en envoi davantage en province. Anne CHRISTOPHE souligne que ce travail a été mené de manière très active ces dernières années. L'Ecole ne remplissait pas ce quota en 2017 et s'était engagée auprès du ministère à accroître les efforts dans ce domaine, en échange du soclage des contrats doctoraux, qui a été obtenu l'an dernier. Ce quota d'inscriptions en province est à présent rempli, atteignant le nombre de 55 en 2020 et 58 en 2021.

Par ailleurs, à l'origine, une contrainte maximum avait été posée sur le nombre d'inscrits à l'ENS puis à PSL. L'École a demandé le relèvement de ce plafond, qui est passé de 31 à 45, limite qui ne sera probablement jamais atteinte. Les CDSN accordés à PSL étaient au nombre de 27 cette année et 26 l'an dernier. Cependant, le relèvement de ce plafond a un effet très important sur le choix des normaliennes et des normaliens, car il leur permet de choisir librement leur laboratoire d'accueil (sans se préoccuper de son appartenance institutionnelle en Ile-de-France), ce qui a eu un effet positif sur le nombre de bourses de thèses restant dans des laboratoires de PSL.

Le document transmis contient des tableaux faisant état de la répartition des CDSN par département et par année, ainsi qu'un tableau complet des différentes destinations en lettres et en science en 2021. Par exemple, en Ile-de-France, l'École envoie le nombre le plus important de doctorants à Sorbonne Université, et on retrouve ce résultat d'une année sur l'autre. S'agissant de la province, elle en a envoyé huit cette année à l'université de Grenoble Alpes, mais il y a des fluctuations en fonction des choix des étudiants.

Pierre-Michel MENGER s'interroge sur les raisons pour lesquelles les mathématiciens sont de grands usagers des contrats doctoraux.

Anne CHRISTOPHE explique que les promotions de normaliens en mathématiques sont très importantes. Une majorité de ceux recrutés par le concours MP choisissent de rester au département de mathématiques. Le déséquilibre suscite une certaine préoccupation de l'École, qui souhaite rééquilibrer la répartition. Par ailleurs, les possibilités d'obtenir d'autres bourses de thèse sont assez limitées, contrairement aux autres disciplines. Il faut signaler que le total des CDSN accordés est celui obtenu, en août, après les désistements mais pas le résultat à l'issue de la session du jury tenue en mai. Dans d'autres disciplines, les normaliennes et normaliens jouent vraiment le jeu de la solidarité et s'ils disposent de possibilités d'obtenir un autre contrat doctoral, ils se désistent du CDSN pour qu'il bénéficie à une autre personne sur la liste d'attente.

Par ailleurs, le nombre de 137 contrats étant impair, le poste en plus revient, par alternance, une année aux lettres et une année aux sciences. Cette année, les lettres ont obtenu 69 CDSN et les sciences 68, car un chimiste s'est désisté tardivement et la liste d'attente en sciences était épuisée. Ainsi, le contrat doctoral a été rendu aux lettres. Il faut souligner que dans la pratique, la plupart des personnes sollicitant un CDSN l'obtiennent.

Frédéric WORMS confirme que la liste d'attente en lettres n'est pas très conséquente. Malgré tout, il déplore cette année quelques déceptions concernant notamment des chargés de recherche documentaire, et même si un doctorant reçu pour un PhD aux États-Unis a libéré une place pour un CDSN. Par ailleurs, il indique qu'un jury spécial sciences/lettres a été formé pour deux candidats. Il s'agit d'un économiste qui sera accueilli par un professeur dans un laboratoire de mathématiques et un biologiste qui est passé en géographie et sciences humaines.

Antonin REITZ s'interroge sur l'évolution du nombre de candidats aux CDSN, notamment par rapport à la crise du Covid. Celle-ci a probablement amené un certain nombre d'entre eux à reporter leur décision d'entrer en thèse, donc de faire une césure sortante, liée à l'allongement de la scolarité. Aussi, il se demande si une perturbation statistique est attendue pour l'année prochaine, y compris parce que le nombre de bourses n'évolue pas favorablement. Par ailleurs, il se demande si le relèvement du plafond PSL en Ile-de-France ne favorise pas une certaine forme d'autorecrutement, contrairement à ce qui a été mentionné pour les postes d'enseignants-chercheurs.

Marc MÉZARD affirme que l'École est très éloignée de l'autorecrutement, avec 22 normaliens préparant des thèses à l'ENS. Très peu d'établissements dans le monde envoient une très grande partie de leurs élèves suivre des thèses ailleurs. De ce point de vue, il est même convaincu que l'École normale dispose d'une réelle marge de progression et il ne souhaite pas qu'elle se censure.

Antonin REITZ pense que c'est beaucoup moins critiquable à l'échelle de PSL, qui regroupe de nombreux établissements.

Marc MÉZARD pense que ce n'est critiquable ni à l'échelle de l'Ecole ni à celle de PSL.

S'agissant du blip statistique, **Anne CHRISTOPHE** explique qu'en sciences, l'estimation était d'une quinzaine de candidats supplémentaires, qui s'est confirmée, avec l'ouverture à tous les normaliens étudiants. En lettres, l'augmentation du nombre de candidats est très faible et il est difficile de savoir s'il faut s'attendre à un blip l'an prochain. Des variations avaient déjà été observées les années antérieures.

Sergii RUDIUK demande comment s'explique cette faible augmentation des candidats et s'il existe une différence de parcours personnels entre les élèves et les étudiants de l'ENS.

Anne CHRISTOPHE précise qu'auparavant, les normaliens étudiants de certains départements n'étaient pas plus de quatre à se présenter. Les mathématiques en recrutent six par an. Seuls certains départements en recrutant davantage dépassaient le plafond. C'est sur ces bases qu'ont été construites les estimations du nombre supplémentaire de candidatures. Les chiffres disponibles ne remontant pas jusqu'à 2015, elle ignore si, à partir de l'ouverture, le nombre de candidats a augmenté par rapport à la période précédente. Il est aussi possible que le concours étant plus compétitif, ceux qui se présentaient par défaut sont moins nombreux.

Rodrigue FRIAUD évoque les contingents apportés à chaque département et relève que pour l'année 2021, le taux de sélection en mathématiques des candidats pris en CDSN est de 80 %, alors qu'il est de 40 % pour la chimie. Aussi, il se demande s'il est possible de communiquer à l'échelle de la communauté normalienne sur la définition de ces contingents, si elle est établie par une analyse au cas par cas ou s'il s'agit de quotas par département, ainsi que sur les autres possibilités de financement des projets de thèse.

Anne CHRISTOPHE explique qu'aucun quota a priori par département n'a été fixé. Il est estimé sur la pression de sélection. Cependant, il faut garder à l'esprit la contrainte d'envoyer beaucoup de candidats en province. Historiquement, le nombre de ceux souhaitant s'inscrire hors Ile-de-France était insuffisant. Le département de mathématiques a envoyé de nombreux candidats en province et ceux-ci ont obtenu de meilleurs taux de réussite. Par ailleurs, les chiffres présentés dans les documents représentent les totaux à l'issue de tous les désistements. Ainsi, la chimie, qui a la possibilité de bénéficier de bourses CIFRE ou de contrats doctoraux ailleurs, a rendu un CDSN mais plus personne en sciences n'en avait besoin.

Marc MÉZARD évoque un problème de satisfaction de contraintes multiples quant à la répartition géographique, par département, aux désistements et aux offres de contrats doctoraux dont les normaliens peuvent bénéficier ailleurs. Il en ressort un système assez complexe et il faut saluer le travail accompli en la matière. L'ENS parvient à répondre à ces contraintes, à l'issue d'un processus peu simple et peu facile à contrôler à chacune de ses étapes.

Anne CHRISTOPHE souligne que le but est de faire en sorte que toutes les normaliennes et tous les normaliens qui souhaitent préparer une thèse puissent le faire.

Pierre-Michel MENGER rêve d'une présentation quasi-démographique de la composition des cohortes étudiantes et d'enseignants, par les différents flux d'entrée, différentes filières de recrutement, pour montrer l'évolution de la machine Ecole normale supérieure, cette haute couture qui joue sur de multiples ressources. Il serait extraordinaire et précieux de disposer de cette visualisation évolutive des personnes, des étudiants, des enseignants, des statuts intermédiaires, et de les suivre dans le cycle de formation, mais aussi dans l'exercice du métier d'enseignant et d'enseignant-chercheur à l'Ecole normale.

VI. Concours 2022

Anne CHRISTOPHE indique qu'il est proposé de prendre trois places au concours MP pour en ajouter deux au concours INFO, qui passerait de 13 à 15 places, et une au concours PSI, qui passerait de 5 à 6 places.

L'augmentation du nombre de places au concours INFO s'explique par :

- la hausse du vivier de candidats suite à l'ouverture de prépas MP2I (mathématique, physique, ingénierie et informatique) et compte tenu de la formation en informatique au niveau du baccalauréat ;
- l'enjeu d'équilibre des disciplines, le département informatique ayant une énorme capacité d'encadrement, avec une centaine de doctorants en interne ;
- les excellents débouchés professionnels de ce département dans le monde académique et non académique, dans un domaine en pleine expansion ;
- l'attractivité du concours, les candidats le réussissant ayant très envie de rejoindre les écoles normales, en particulier l'ENS-Ulm ;
- l'importance pour les ENS, qui se sont engagées tôt dans cette discipline, de maintenir ce positionnement stratégique fondamental en informatique, mais aussi dans le domaine des sciences des données.

Pour ce qui concerne le PSI, ce concours a été ouvert en 2017 de manière expérimentale, avec seulement 5 places. Il fonctionne très bien. Une majorité des recrutés a rejoint la physique, un candidat a choisi les géosciences et un autre souhaite intégrer le département de chimie. Le concours se trouve un peu sous-critique, avec ces 5 places, et c'est pour cette raison que l'Ecole ajoute une place au concours.

Rodrigue FRIAUD demande s'il est prévu d'aller plus loin, pour atteindre l'objectif sur lequel Marc MÉZARD s'était engagé.

Marc MÉZARD rappelle qu'il avait fixé, à son arrivée, l'objectif de doubler les places au concours INFO et d'atteindre 16 places. Leur nombre est aujourd'hui de 15. Marc MÉZARD continue de penser que c'est très important. Il est remarquable que les écoles normales aient pris ce tournant de la science en informatique. Il convient de maintenir la dynamique de cette discipline et de poursuivre les efforts.

À titre personnel, **Pierre-Michel MENGER** applaudit à 100 % et le ferait à 200 %, si les trois postes en MP avaient été maintenus. En effet, les mathématiques sont un fleuron exceptionnel de l'Ecole normale supérieure, qui fait une différence considérable avec beaucoup d'autres grandes écoles au plan national et international. Desserrer cette contrainte serait encore plus satisfaisant qu'un jeu à somme nulle.

Marc MÉZARD fait valoir que le jeu à somme nulle est imposé par le nombre de places de fonctionnaires stagiaires, qui n'a pas évolué. Or il est difficile d'imaginer qu'il puisse le faire à court terme, compte tenu de la politique actuelle du gouvernement en la matière. L'Ecole s'est tout de même assurée qu'un passage de 38 à 35 places au concours MP ne handicaperait pas sa position dans les mathématiques françaises.

Marc MÉZARD souhaite obtenir une validation formelle du conseil scientifique sur ce point de l'ordre du jour, le déplacement de places d'un concours à l'autre étant une décision d'importance.

Pierre-Michel MENGER propose de mettre la résolution aux voix, en précisant qu'il y est favorable, avec une recommandation de desserrement de la contrainte.

Le conseil scientifique émet un avis favorable unanime.

VII. Présentation d'une activité de recherche : Études européennes avec Stéphane VAN DAMME

Stanislas LYONNET et Stéphane VAN DAMME rejoignent la séance.

Stanislas LYONNET reprend la présidence de séance.

Stéphane VAN DAMME précise qu'il est professeur d'histoire moderne et a rejoint il y a peu l'Ecole normale. Son domaine de spécialité est l'histoire des sciences et des savoirs. Il a une longue expérience d'enseignement à l'étranger, notamment à l'université d'Oxford et à l'université de Warwick, où il a dirigé un centre de recherche. Les huit dernières années, il était en poste à l'Institut universitaire européen.

Stéphane VAN DAMME a été associé à la promotion des études européennes au sein de l'Ecole. À l'occasion de la rentrée 2021, un nouveau parcours de la mineure « Études européennes », hébergée sur le site du département d'histoire, a été lancé en coopération avec son collègue du département des sciences sociales Blaise WILFERT. Cette formation trouve son origine dans une insatisfaction par rapport aux modèles dominants des études européennes du type master d'affaires européennes, qui est plus étroitement articulé aux sciences politiques, au droit européen et à l'économie, dans une optique de science de gouvernement.

L'ambition de cette mineure consiste plutôt à élargir l'offre de formation, en restant fidèle au périmètre de l'Ecole, en tirant parti de sa double culture scientifique et humaniste, et en proposant un enseignement qui lui ressemble, avec une triple alternative :

- une réflexion moins technocratique et plus fondamentale, nourrie par les histoires et les philosophies de l'Europe, inscrite dans une longue durée ;
- une interdisciplinarité élargie aux domaines scientifiques, et pas simplement aux domaines littéraires ou aux sciences sociales, ce qui est vraiment nécessaire dans le contexte actuel de la crise pandémique, mais aussi de la crise environnementale ;
- une réflexion à plusieurs échelles, attentive aux processus d'eupéanisation du continent, mais aussi d'inscription de l'Europe dans un cadre global. Cette réflexion est déjà menée au sein de l'Ecole, dans le programme gradué avec PSL, Translitterae et dans le cadre du master histoire transnationale.

Au-delà de cette mineure, d'innombrables initiatives au sein de l'ENS s'intéressent aux questions européennes, qu'il s'agisse du cycle Actualité critique européenne, de la nouvelle chaire d'anthropologie européenne ou des débats du Grand Continent, animé par des élèves et des anciens élèves. Et il a été proposé de fédérer ces différentes initiatives.

Dans le cadre de cette réflexion a été suggérée la création d'un centre interdisciplinaire d'études européennes, sur le modèle du CERES. Il ne s'agit pas ici de créer une nouvelle entité institutionnelle, qui aurait vocation à devenir, par exemple, une UMR mais plutôt de donner forme à un programme interdisciplinaire au sein de l'établissement, à la manière des *studies* à l'américaine. Le positionnement intellectuel de ce centre doit souligner la singularité de l'École sur ces thématiques. Aujourd'hui, les centres d'études européennes sont l'objet d'une double critique :

- soit trop techniques, ils fonctionnent à la manière de think tanks ;
- soit trop culturalistes, ils considèrent l'Europe comme une aire culturelle, à l'instar du Labex EHNE de Sorbonne Université.

Il faudrait se mettre à distance de ces deux modèles et essayer d'impliquer davantage les sciences dans le dispositif, afin de re-problématiser les études européennes et d'élargir les questions.

Dans ce contexte, où agissent des concurrents tels que Sciences Po, Sorbonne Université, le GIS Europe au sein de Paris I, qui fédère un certain nombre d'universités en France, il existe un espace intellectuel et de formation à des problématiques un peu différentes. C'est dans cet esprit que Stéphane VAN DAMME souhaite lancer ce centre, de manière prévisionnelle en juin 2022, la proposition étant bien entendu soumise à l'approbation du conseil scientifique.

Le label du ministère a été obtenu dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Europe. À cette occasion, Stéphane VAN DAMME souhaiterait que le centre mène une réflexion sur l'Europe des savoirs et apporte sa contribution aux débats actuels sur la politique scientifique de l'Union européenne, moins sur le terrain de l'ingénierie mais plutôt dans le cadre d'une réflexion à long terme. Elle porterait aussi bien sur les questions d'infrastructure de recherche que les ambitions éducatives de l'Europe, incarnées par la mise en place du réseau des 41 grandes universités européennes, qui devrait voir le jour en 2025. L'ENS doit prendre sa place dans cette dynamique et contribuer à la réflexion.

Pour l'instant, le projet est porté par des bénévoles mais se pose la question des moyens. Une demande en ce sens sera effectuée en janvier auprès du programme gradué, Translitterae. Pour l'heure, les besoins sont minimaux mais à moyen terme, il faudra envisager la création d'un site internet et obtenir un ATER ou un post-doctorant afin de lancer un séminaire commun. La situation est encore assez floue en termes de budget, de financement et de support administratif.

Frédéric WORMS remercie Stéphane VAN DAMME et Blaise WILFERT, qui co-coordonnent le programme intitulé EuropeENS. La dynamique est très forte autour de la création de cette mineure. Chacun a pu en constater l'originalité interdisciplinaire. Aux côtés de l'histoire transnationale, il existe un parcours de littérature européenne dans le master Humanités de l'Ecole. Ces disciplines que l'on entend trop peu aujourd'hui contribuent au projet. Il faut également noter la dynamique venue des élèves. Il convient ici de remercier Cédric GUILLERME, directeur des relations internationales, qui suit ces projets et a permis un grand renforcement des mobilités des élèves et étudiants de l'Ecole en Europe.

Frédéric WORMS remercie Stéphane VAN DAMME d'avoir souligné la cohérence du projet et met en exergue une grande offre de stages et de partenariats, notamment avec le Parlement européen, dans le cadre de cette mineure, qui pourrait devenir progressivement un parcours de master très original. L'ENS saisit des occasions et se sent une responsabilité dans l'époque et dans le moment de cette construction intellectuelle de l'Europe. Stéphane VAN DAMME a rejoint l'Ecole sur ce poste d'histoire européenne, avec une grande expérience personnelle des institutions européennes et souhaitant élargir la réflexion sur l'Europe scientifique et des savoirs. Des partenariats, notamment avec l'IEA, sont également en cours, y compris en termes de mobilités.

Pierre-Michel MENGER demande si l'ancrage de ce projet n'est pas strictement l'histoire ou essentiellement l'histoire, avec des prolongements ou des raccordements, s'il s'agit d'histoire moderne et contemporaine, prédictive, scénaristique. Dès qu'il s'agit des savoirs et de ce cadre européen, on peut également penser à la science politique, à l'économie, aux sciences sociales. Les dimensions possibles sont multiples et Pierre-Michel MENGER s'enquiert de la façon de les coordonner.

Stéphane VAN DAMME n'a pas mentionné les sciences politiques et la sociologique, car l'on pense immédiatement aux sciences sociales lorsqu'il s'agit des études européennes telles qu'elles sont imaginées. L'intention n'est pas de les exclure, au contraire. Blaise WILFERT est au département de sciences sociales, qui devait initialement abriter la mineure. Cependant, pour des raisons techniques, ce dernier a déjà un parcours de politiques publiques. Elle a donc été rapatriée en histoire, d'où un petit tropisme. Mais il est bien entendu que les sciences sociales sont entièrement associées.

L'idée consiste à sortir d'une vision aujourd'hui assez critiquée, un peu techniciste et appliquée, dans l'association actuelle, par exemple entre science politique et droit européen. On le constate avec le projet du GIS, le collège de Bruges ou le master Affaires européennes de Sciences Po. Il ne s'agit pas de critiquer cette offre d'enseignement, mais plutôt de se démarquer légèrement. Les initiateurs du projet insistent beaucoup sur la littérature, la philosophie, le département des arts, l'histoire, ou encore les sciences, qui sont rarement mentionnés dans ce type de formation.

Les étudiants posent souvent cette question, certains avec, en arrière-pensée, une interrogation sur la capacité de la mineure à préparer aux concours de la Commission européenne. Ce n'est pas exactement l'esprit, mais malgré tout, un stage est organisé avec cette dernière, le Parlement européen, le musée et les archives de l'Europe, ainsi que l'Institut universitaire européen. Des partenariats sont noués pour montrer aux normaliens l'intérêt, pas simplement de passer des concours et devenir fonctionnaire européen, mais aussi de réfléchir à des questions européennes dans un itinéraire de formation intellectuelle.

Pierre-Michel MENGER se réfère aux propos de Stéphane VAN DAMME sur l'ambition éducative et les savoirs actuels et en construction, et pointe l'un des problèmes de l'Europe qui est précisément d'avoir créé nombre de dispositifs, instauré beaucoup de coordination, avec des coûts énormes. Cette architecture est extrêmement complexe et le risque, dans ce projet, est aussi d'empiler sans toujours alléger, ce qui occasionnera du travail pour tout le monde.

Stéphane VAN DAMME reconnaît que les chercheurs de base ont du mal à saisir cette infrastructure et ces dispositifs, de même que le développement de rapports complètement illisibles. Il ne faut pas se cacher qu'il s'agit aussi d'une démarche citoyenne. Rendre un peu d'intelligibilité dans ce type d'école a un sens. Il ne faut pas non plus laisser entièrement la parole à la critique et l'idée est de créer un espace intermédiaire entre ceux qui adhèrent, qui sont dans la machine, et ceux qui la critiquent. Ainsi, la charte du GIS reste très critique. Non qu'il faille faire l'économie de cette critique, mais l'intention est d'être aussi constructif.

Pierre-Michel MENGER s'enquiert de l'existence de formations universitaires européennes inscrites sur la ligne préconisée par Stéphane VAN DAMME et qui pourraient être très directement des échos pour les stagiaires et permettre de construire à plusieurs des programmes de ce type.

Stéphane VAN DAMME convient de l'importance de la dimension internationale pour sortir des problématiques franco-françaises. Lui-même vient d'une institution européenne qui a avancé très largement vers ce type de programme d'enseignement. Il pense également au réseau Civica, mis en place par le Président de la République et auquel participe une seule institution française, Science Po. Le centre n'a pas exactement le même profil et Stéphane VAN DAMME souligne souvent auprès de ses étudiants, qui veulent faire un master des Affaires européennes, que l'ENS a un autre réseau et une autre réflexion. Science Po peut chercher à associer les « *studies* », mais l'Ecole peut associer les scientifiques. Il ne s'agit pas ici de concurrence ou de compétition, mais en termes de complémentarité, le centre aura un rôle à jouer.

Stéphane VAN DAMME quitte la séance.

VIII. Mise en place de la plateforme « Trouver mon master » et capacité d'accueil dans les masters

Anne CHRISTOPHE indique que la plateforme « Trouver mon master » existe depuis quelques années mais deviendra au printemps la plateforme obligatoire de recrutement des étudiants en master. Tous les candidats en master 1 doivent postuler sur le même portail, avec les mêmes calendriers, ce qui a causé une grande panique, certains masters organisant des sessions précoces, notamment pour attirer des étrangers, et d'autres publiant leurs résultats plus tard.

Cette plateforme a été imposée par le gouvernement. PSL a demandé un délai d'un an pour sa mise en place mais n'a pas été entendu. Ce système a provoqué plusieurs inquiétudes au niveau de l'ENS : savoir si les normaliens et normaliennes en L3 devaient candidater sur cette plateforme alors qu'ils sont admis en M1, demander aux étudiants en CPGE de s'inscrire en master alors que les résultats des concours ne sont pas connus, etc.

Ce problème a été évacué par le gouvernement, qui s'est rendu compte de l'existence de certains parcours sécurisés, dont font partie les écoles normales et les classes préparatoires aux grandes écoles. Si les candidats ont été sélectionnés les années antérieures, ils n'ont pas besoin de repasser par ce processus de sélection sur dossier. Toutefois, il subsiste une certaine panique, due à l'obligation de remonter des chiffres et d'aligner les calendriers ou à la crainte des bugs informatiques.

Marc MÉZARD précise que pour le moment, les inquiétudes sont calmées du côté des écoles normales, qui se sont largement mobilisées et ont été comprises. Il convient néanmoins de remonter via PSL, avec encore plus d'attention qu'auparavant, les capacités d'accueil dans les différents masters opérés par l'École. Cet exercice s'avère compliqué, car nécessitant de produire ces données pour les étudiants français et les étudiants étrangers, en prenant en compte l'agrégation de mastériens qui s'inscrivent dans un établissement ou un autre. Ce travail a été mené ces dernières semaines par les directeurs de masters.

Frédéric WORMS ajoute que cette procédure nouvelle, qui a inquiété dans les premiers temps, paraît aujourd'hui sous contrôle, sachant qu'elle s'inscrit dans un cadre national. L'École opère 5 masters d'humanités de PSL :

- deux en économie :
- un en sciences sociales, avec deux parcours ;
- un en humanités, avec de nombreux parcours ;
- un en philosophie, co-accrédité avec l'EHESS.

Chacun a fait remonter les chiffres en tenant compte du nombre de normaliens anticipés dans les masters. Les responsables de mention sont tout à fait vigilants sur ces sujets.

Antonin REITZ suppose qu'une information et un accompagnement important sont prévus dans les semaines à venir, compte tenu des inquiétudes qui ont émergé sur cette question. Par ailleurs, il souhaite savoir si cette plateforme a vocation à être étendue aux M2, et le cas échéant, ce que cela impliquerait pour ce qui concerne les césures de master. Enfin, il demande si les capacités d'accueil à faire remonter à PSL sont fixées par les établissements qui opèrent les masters.

Anne CHRISTOPHE confirme que les capacités sont déterminées par les établissements. En réponse à la première question, elle indique qu'a priori, il n'est pas prévu une plateforme nationale pour le recrutement en M2. Le recrutement en M1 s'effectue sur cette plateforme et l'on escompte

que 95 % des étudiants choisiront un des parcours de M2 de leur master. Il est toujours possible de changer, mais ce serait alors à la main des masters.

Marc MÉZARD comprend la préoccupation sur la nécessité d'informer, mais il conviendra tout de même d'attendre la confirmation officielle de ce qui a été indiqué à l'Ecole. En effet, les informations apportées ce jour sont le résultat de l'interpellation du ministère sur la situation des normaliens, mais le texte les confirmant n'est pas encore parvenu à la direction.

Antonin REITZ s'enquiert de la démarche à envisager, car certains masters ont déjà ouvert leur processus de sélection via la plateforme PSL.

Anne CHRISTOPHE admet que la situation est compliquée, car nombre de masters recrutent également à l'international. Les candidats internationaux ne pouvant pas postuler sur la nouvelle plateforme, celle de PSL doit être conservée. Coralie CHEVALIER, vice-présidente de la formation à PSL, qui suit le sujet de très près, a confirmé que des candidats français de l'Ecole, à savoir titulaires d'un diplôme de licence française, qui se seraient inscrits sur la plateforme PSL mais pas sur la plateforme nationale ne pourraient être recrutés par l'ENS. Il sera indispensable de diffuser un message sur cette obligation. Cela fonctionne bien, si les dates des masters sont antérieures à celles de la nouvelle plateforme, qui devrait ouvrir en mars.

Aucun document officiel n'étant encore parvenu, il sera nécessaire d'apporter ultérieurement de nombreuses informations et l'ENS espère que les personnes qu'elle voudrait recruter ne seront pas empêchées de l'être pour un problème totalement administratif, car ce serait vraiment regrettable.

Antonin REITZ s'interroge sur les difficultés que pourraient poser les doubles masters. Jusqu'à présent, les admissions laissaient une grande flexibilité aux candidats concernés, les réponses pouvant être données assez tardivement. Apparemment, il est envisagé une procédure avec 10 vœux.

Anne CHRISTOPHE pense que la procédure sera similaire à celle de Parcours Sup, avec un nombre limité de vœux. Le processus de choix limite le maintien de deux réponses positives à x jours de suite. Ainsi, dans Parcours Sup, il ne peut être maintenu plus de trois jours pour l'entrée en première année de licence. Le but serait de faciliter le choix des étudiants, qui disposent ainsi de quelques jours de réflexion chaque fois qu'ils reçoivent une acceptation.

IX. Services d'enseignement dans les premiers cycles de PSL (CPES et Licence Sciences pour un monde durable)

Anne CHRISTOPHE explique qu'il s'agit de permettre aux enseignants-chercheurs de l'ENS qui le souhaitent d'enseigner dans les premiers cycles de PSL, en décomptant les heures correspondantes dans leur service. Les deux cycles concernés sont :

- le cycle pluridisciplinaire d'études supérieures, mis en place il y a une dizaine d'années et bénéficiant d'un grand succès. Il permet, en partenariat avec Henri IV, de recruter des jeunes de lycées et de milieux sociaux économiques très divers, grâce à un système de cordées de la réussite très développé et avec plus de la moitié de jeunes femmes en sciences ;
- la licence Sciences pour un monde durable, créée il y a deux ans.

PSL a besoin pour ces cycles des enseignants-chercheurs des établissements et l'ENS entend s'engager dans cette direction, en autorisant officiellement ceux qui le souhaitent à décompter des heures dans leur service, en accord avec les directrices et directeurs des départements concernés. En effet, si ces derniers sont en tension et ne peuvent se priver de 20 heures de cours, il n'est pas

question de les imposer. Par ailleurs, il est proposé que les cours donnés dans ce cadre ne dépassent pas 25 % du service d'un enseignant-chercheur, en s'alignant sur Dauphine qui a une expérience de quelques années en la matière.

Le bilan de l'existant montre que des enseignants-chercheurs déclarent déjà ces heures dans leur service d'enseignement. D'autres se font payer en vacation et cela restera possible dans le futur. Il est estimé aujourd'hui que 70 % des heures des enseignants-chercheurs de l'ENS sont déjà déduites de leur service et 30 % rémunérées en heures complémentaires. D'autre part, des doctorants de l'École normale bénéficient d'une mission d'enseignement à PSL et sont payés par cette dernière.

Pierre-Michel MENGER s'enquiert de la réaction des classes préparatoires à l'égard de ces initiatives qui peuvent devenir des modèles rivaux.

Anne CHRISTOPHE croit savoir qu'elles en sont très contentes. Le modèle historique a été construit en partenariat très étroit avec Henri IV. Les cours de première année dans les disciplines principales sont dispensés par des enseignants de classes préparatoires. Un deuxième CPES est en cours de mise en place avec le lycée Louis le Grand, spécifiquement pour les nouvelles classes préparatoires MP2I, en vue d'un nouveau programme autour de l'informatique et des sciences des données, en lien avec les sciences humaines et sociales. Par ailleurs, il faut souligner que l'initiative se répand dans toute la France, et d'autres CPES sont en cours de création sous l'impulsion du ministère, qui estime que c'est un très beau modèle que de maintenir l'excellence et la formation par la recherche dès la première année de licence.

Marc MÉZARD confirme que ce modèle commence à se disséminer. S'agissant de la position des classes préparatoires et de leurs professeurs, elle est diverse. Dans une tribune récente parue dans *Le Monde*, un président d'association de professeurs de classes préparatoires plaide pour leur cause, ce qui est compréhensible. Ce modèle alternatif a été créé sur la base d'un raisonnement sur l'opportunité de proposer un dispositif qui ne soit pas une licence universitaire au sens traditionnel du terme, avec un adossement à la recherche, un volume d'heures de cours et une exigence très élevés. Il n'a pas non plus la vocation de préparer aux concours.

Pierre-Michel MENGER convient que l'offre de formation para-universitaire sélective peut passer par plusieurs voies, la question étant de savoir si elle est complémentaire ou substitutive. Sinon, cela relève de l'éternelle question de l'empilement. D'une certaine manière, le juge de paix sera peut-être la sélectivité de chaque filière, et à un moment ou à un autre, il faudra en examiner les résultats.

Marc MÉZARD précise que ces formations ne sont pas para-universitaires, mais complètement universitaires, et se réjouit que l'université soit capable d'engendrer en son sein des parcours de ce type, qui sont une rénovation possible de ceux du premier cycle. Concernant le futur, il se dit persuadé que ces parcours de type CPES ont un grand avenir.

Frédéric WORMS partage l'engagement envers le CPES, qui est très original et important. L'École apporte toutes les garanties pour éviter les confusions et les concurrences entre ces divers modèles. Ainsi, certains des étudiants de CPES se présentent au concours étudiant de l'ENS, qui lui-même ne souffre d'aucune confusion avec le concours CPGE, qui reste une voie d'accès. En outre, les procédures existantes seront encore mieux formalisées, pour éviter tout conflit d'intérêts. Les enseignants qui siègeraient dans les jurys du concours étudiant se retireraient en cas de candidatures d'étudiants de CPES qu'ils auraient connus.

L'École est ainsi engagée dans le CPES et garde ses concours. Il existe des intersections et des complémentarités, y compris dans la logique même des deux concours. Il ne s'agit pas tant d'empilement que d'ouvertures et d'articulations. Et s'agissant de l'ouverture sociale, le taux de boursiers de CPES est un élément très important.

Pierre-Michel MENGER met en exergue la question qui demeure en matière d'innovation, à savoir si la création est destructrice ou non.

Romain JOLIVET souhaite savoir s'il est possible de chiffrer le nombre d'heures de cours à donner et le nombre d'heures supplémentaires des enseignants-chercheurs depuis la création de PSL. Il s'agit de savoir comment la charge a évolué, si elle devrait encore évoluer et si, à terme, PSL devrait devenir une université avec des enseignants-chercheurs.

Marc MÉZARD n'est pas tout à fait persuadé que ce soit la bonne façon de poser la question. Il est possible d'en discuter en aparté, car ce serait un long débat. En ce qui le concerne, il a proposé de soutenir très vigoureusement la création du CPES sur la base d'une analyse de l'évolution de la situation dans l'enseignement supérieur, partagée par l'ensemble des conseils scientifiques de l'époque, et faisant apparaître une forme de déclin d'attractivité des classes préparatoires, même s'il est plus lent et pas fondamentalement inquiétant. Cependant, il reste tout de même nécessaire de le prendre en compte.

Un certain nombre d'étudiants de classes préparatoires choisissant de se diriger vers d'autres voies, en post-baccalauréat à Sciences Po, à Lausanne ou à Montréal, il était apparu qu'il manquait dans le paysage une formation de premier cycle à haut niveau très adossé à la recherche, ouvrant vers des voies diverses et permettant de diversifier un peu le recrutement à l'Ecole normale. Dans les années récentes, un nombre assez remarquable d'étudiants issus du CPES a rejoint l'ENS. Quantitativement, ce doit être sa troisième source de recrutement après Henri IV et Louis le Grand. Pour ces raisons, Marc MÉZARD ne s'inscrit pas tout à fait dans une logique totalement comptable. Elle peut être adoptée, mais il convient de pondérer sur des objectifs stratégiques.

Romain JOLIVET n'avait nulle intention de critiquer le CPES, dont il est très satisfait. Il se demande si PSL va, à un moment donné, amener des forces vives en termes d'enseignants-chercheurs.

Marc MÉZARD explique que PSL avait pris et maintient la position de ne pas avoir de corps d'enseignants-chercheurs en dehors des établissements. Une exception sera introduite avec les professeurs juniors, car le cas échéant, ils seront employés par PSL, mais de toute façon, affectés aux établissements. Et les nouvelles chaires vont participer à l'écosystème.

Par ailleurs, PSL demande depuis des années au ministère de tutelle une dotation pour charge de service public plus conséquente. La structure vit sur la subvention IDEX, qui permet une certaine marge de manœuvre. Toutefois, même si ces moyens sont pérennisés, ce n'est pas viable sur le long terme, dans une période avec 4 % d'inflation. Il faudra que le ministère prenne acte de l'existence d'une université PSL, importante dans le paysage, et accepte de participer à sa dotation.

Antonin REITZ demande si des locaux ont été créés en propre pour les enseignements de PSL.

Marc MÉZARD précise que l'Ecole s'est aussi engagée de manière très résolue dans ce domaine, l'un des bâtiments du campus Jourdan étant affecté aux activités du CPES. Par ailleurs, des cours de CPES et de licence sont accueillis dans d'autres établissements de PSL. Cependant, structurellement, le déficit en la matière demeure. En outre, PSL a fait l'acquisition de locaux rue Amyot, qui permettra de disposer de salles d'enseignement, y compris pour le premier cycle.

X. Point d'actualité sur l'ouverture sociale

Marc MÉZARD se propose de présenter les derniers développements concernant l'ouverture sociale depuis le dernier conseil scientifique. Le ministère a souhaité, au mois d'octobre, débloquer une enveloppe budgétaire pour soutenir les dispositifs de l'Ecole en la matière. Elle permettra de développer nombre d'éléments du plan d'ouverture sociale voté au conseil d'administration de

juillet : le pôle PESU, les cordées de la réussite, les informations en amont sur les concours, les dispositifs d'accompagnement, etc.

En outre, le conseil scientifique a débattu à plusieurs reprises de la possibilité de points de bonification pour les écrits des concours CPGE. Avant d'en décider, le gouvernement avait sollicité un avis du Conseil d'État sur les éventuels risques juridiques liés à une telle mesure. Ce dernier a rendu un avis dont l'École a reçu une traduction, sous la forme d'une lettre du ministère, transmise aux membres du conseil.

Il convient de noter que cet avis est réservé, le Conseil d'État soulignant l'absence de jurisprudence sur le sujet. Il s'est également penché sur la question de savoir si le concours d'entrée CPGE à l'École normale tombe dans le champ d'application de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, du fait qu'il ouvre droit au statut d'élève fonctionnaire stagiaire. Le Conseil d'État y a répondu positivement, considérant que les concours CPGE ouvrent l'accès à un emploi public, et souligne que le Conseil constitutionnel a une vision très large de l'application de cette disposition.

Il est à noter que l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, en préambule de la Constitution, dispose que dans ce champ, les emplois ne peuvent être pourvus qu'en tenant compte de la capacité, des vertus et des talents. Cette phrase peut être interprétée de multiples façons, et Marc MÉZARD se dit prêt à défendre devant le Conseil d'État le fait que la proposition de l'École normale des points de bonification aux écrits de concours CPGE prenait pleinement en compte la capacité, les vertus et les talents. Cependant, ce dernier a souligné l'absence d'exemples de dispositifs de bonification au sein d'un même concours et a déconseillé cette opération.

Le Conseil d'État recommande de travailler sur le reste du plan et éventuellement, d'ouvrir des concours dédiés, sur le modèle adopté par l'ENA. Il s'agit de voies réservées, où les règles de recrutement différenciées permettraient de tenir compte de la variété des mérites à prendre en considération. Ainsi, compte tenu de l'existant, ce dispositif est acceptable mais pas celui des points de bonification.

Sans revenir sur la description du mécanisme des points de bonification, Marc MÉZARD rappelle que tous étaient d'accord au sein de l'École pour affirmer que des concours réservés, fléchés boursiers, seraient exactement le contraire de ce qu'elle avait l'intention d'introduire, à savoir un dispositif non stigmatisant, le plus inclusif possible. En effet, aux côtés des huit concours CPGE, il faudrait organiser huit concours bis spécialisés boursiers. L'ENS aurait à indiquer aux élèves de classes préparatoires s'inscriraient dans celui qui leur serait réservé, et l'ENS devrait instaurer des quotas. C'est une absurdité.

Les premières réactions du conseil d'administration, qui a débattu de ce sujet en octobre, étaient très pugnaces et soulignaient qu'il ne s'agit que d'un avis du Conseil d'État et que, s'il manque de jurisprudence, il faut passer outre et aller au contentieux. La section compétente du Conseil d'État devra alors se prononcer face à un cas et créer ainsi une jurisprudence.

Marc MÉZARD a argumenté qu'aller dans ce sens pourrait représenter une bonne façon d'agir. À un moment, il faudra trancher et passer outre. Si l'École s'en tenait à l'avis du Conseil d'État, elle rentrerait dans une situation totalement paradoxale. Toutes les grandes écoles pourraient mettre en place des dispositifs de bonification de leurs concours, sauf les écoles normales et les polytechniques, à cause du statut de leurs étudiants.

Toutefois, il semble difficile, cette année, de mettre en place le dispositif de points de bonification, sachant qu'une transition aura lieu à la direction de l'École et que des élections sont prévues. En tout cas, personnellement, Marc MÉZARD a jugé que laisser cette épée de Damoclès d'un recours possible en référé sur le concours 2022 n'était pas possible. D'autre part, le ministère, qui prend les

arrêtés d'ouverture de concours CPGE, n'est pas vraiment prêt à engager cette discussion aujourd'hui.

Cependant, le sujet est sur la table et le Conseil d'État lui-même en reconnaît l'importance et la nécessité de le travailler. Le conseil d'administration en a également largement débattu. Il existe diverses façons d'aborder la question, y compris s'agissant du statut des élèves. Il ne s'agit pas aujourd'hui de trancher sur les options mais Marc MÉZARD est preneur des réactions des membres du conseil scientifique. L'École devra se positionner sur cette question importante, qui restera posée dans les mois et les années qui viennent.

Romain JOLIVET se demande si l'École ne pourrait pas jouer sur le terme « capacité », en démontrant que le fait d'être boursier, ou issu d'un milieu social défavorisé, est en train d'affaiblir cette capacité des étudiants. Il en découlerait que sans le dispositif de points, l'École ne respecte pas l'article 6 en question.

Marc MÉZARD convient qu'il est possible de défendre cette position très claire, sur la base d'éléments statistiques existants et d'autres à recueillir. Toutefois, le fait d'avoir un peu plus de temps permet de travailler davantage sur d'autres aspects que les échelons de bourse, notamment sur le niveau d'étude des parents. Cependant, des questions juridiques en rendaient la mise en œuvre difficile. En tout cas, si l'on s'en tient au texte de l'article 6, une personne au sommet des échelons boursiers et qui arrive quasiment au niveau de la barre d'admissibilité du concours de l'ENS, doit avoir quelques talents et quelques capacités.

La lettre du ministère étant adressée aux directeurs d'ENS, **Rodrigue FRIAUD** s'enquiert de la situation dans les autres établissements et d'éventuelles tentatives dans le sens d'un tel dispositif.

Marc MÉZARD explique que les différentes ENS n'ont pas la même position par rapport à cette question. Compte tenu de l'historique de l'ENS Paris Saclay et de son profil de concours, son taux de recrutement de boursiers est assez proche de celui des masters, quasiment à 30 %. Même si elle a accompagné toute la démarche, de manière tout à fait déterminée, l'enjeu n'était pas tout à fait le même. Par ailleurs, dans le cadre de l'université Paris-Saclay, elle procède à un recrutement de normaliens sur un dispositif spécifique, très lié à l'ouverture sociale.

Chaque école normale dans son propre écosystème avait prévu de travailler sur des dispositifs spécifiques. L'ENS-Ulm travaille avec le CPES et les lycées cordées de la réussite. Rennes se situe à part sur le sujet. Lyon était quelque peu en retard sur ces questions, au sens où elle n'avait pas voté un dispositif dans son conseil d'administration. Elle devrait reprendre le sujet, au vu de l'avis du Conseil d'État.

Pap NDIAYE regrette que le Conseil d'État ait rendu cet avis, qui de toute manière est assez provisoire, puisqu'il se fonde sur une absence de jurisprudence. Quand Sciences Po a mis en place sa procédure CEP en 2001, le Conseil d'État avait aussi formulé de très sérieuses réserves, précisément en l'absence de jurisprudence. Aussi, Pap NDIAYE considère qu'il vaut la peine de poursuivre car si l'on suivait le Conseil d'État, très peu d'évolutions interviendraient dans l'enseignement supérieur. Il convient aussi de mener des discussions avec l'institution et le gouvernement.

Cette question des points de bonification a été discutée très longuement au sein du conseil scientifique et de l'École. Elle est très importante, car il s'agit d'un facteur essentiel de la réforme. La mettre de côté trop vite serait extrêmement dommage. A l'échelle des questions générales de démocratisation de l'enseignement supérieur qui se posent dans notre pays, ce serait une très mauvaise nouvelle.

Marc MÉZARD partage cet avis, et précise qu'il n'est nullement question de mettre de côté ce sujet majeur. Pour l'instruire, il sera nécessaire, dans les prochains mois, de tenir des discussions avec

les membres du Conseil d'État et du gouvernement. Cependant, la période de transition qui s'ouvre n'est pas propice à une telle démarche, qui pourrait être engagée en 2022.

Pierre-Michel MENGER souligne que le sujet clé concerne le statut des élèves fonctionnaires, qui n'existe pas dans les écoles pratiquant la discrimination positive, telles que Sciences Po ou les écoles de commerce, très offensives sur ce terrain. L'ENS pourrait éventuellement jouer sur les différences de ses filières de recrutement, en faisant bénéficier les étudiants de ce genre de dispositif, au moins à titre expérimental.

Marc MÉZARD fait valoir que la question est déjà en partie traitée pour le concours normalien étudiant, avec l'attention particulière prêtée aux candidatures issues de milieux défavorisés à l'étape de l'admissibilité, appréciée sur la base de l'examen du dossier. Le principe est d'amener les candidats à l'oral et de les mettre en compétition à armes égales.

Marc MÉZARD fait référence à la position radicale d'un administrateur, qui a suggéré de demander de basculer tout le recrutement vers le concours étudiant. Cependant, ce serait une arme dangereuse pour l'Ecole. Elle avait trouvé une solution bien calibrée et il y a lieu à présent de mener sereinement une réflexion.

Pour sa part, Marc MÉZARD se réjouit que ces éléments sur les points de bonification, mais aussi sur le principe même de l'ouverture sociale, soient débattus pour prendre en compte la question de la diversité à l'Ecole normale, car c'est un enjeu de sa survie. Il convient de les mettre sur la table sans tabou, y compris en s'interrogeant sur la question du maintien ou non du statut des élèves. Celui-ci contient le mot « fonctionnaire », retenu par le Conseil d'État. Cependant, il s'agit tout de même d'un statut très particulier, n'ayant pas d'autre mission que d'apprendre. En tout état de cause, ce débat reste vraiment ouvert.

Saadi LAHLOU estime qu'il n'est pas nécessaire de réussir pour persévérer. Il convient donc de poursuivre dans cette voie. Il est peut-être possible de tenir compte du mérite, qui est avéré en dehors des classes préparatoires et avant le concours, et de reconsidérer la question de la troisième voie, comme dans le concours de l'ENA, qui permettrait d'une part d'intégrer des candidats aux profils très différents de l'actuel et d'autre part, d'ouvrir des voies de rattrapage vers la reconnaissance élitaires. Cela aiderait aussi à s'engager vers la formation tout au long de la vie, y compris la formation d'enseignant. À sa connaissance, il n'existe pas de formalisation de ce qu'est la formation des professeurs « *in practice* ». Un domaine reste donc à explorer en la matière, qui permettrait peut-être de faire d'une pierre plusieurs coups.

Bernard PLAÇAIS note qu'il s'agit essentiellement de faire passer la barre d'admissibilité, et non de recruter un fonctionnaire à cette étape. Aussi, il se demande s'il est possible, sans passer immédiatement au système des bonifications, d'abaisser le niveau de cette barre pour obtenir un plus grand nombre de candidats au concours. Cela permettrait de disposer de plus de mesures et de faire la démonstration expérimentale de l'effet de cette barre.

Marc MÉZARD observe que cette proposition se heurterait très vite à des contraintes techniques et matérielles de l'organisation des oraux. Celle-ci pèse considérablement sur l'Ecole, qui est un peu à la limite dans ce domaine. Il peut imaginer que le mécanisme proposé permette d'admettre quelques personnes supplémentaires, mais baisser significativement la barre d'admissibilité multiplierait le nombre de candidats à l'oral, ce qui serait extrêmement difficile à gérer en pratique.

XI. Point sur les PEPR

Stanislas LYONNET propose, si le conseil scientifique en est d'accord, de reporter ce point à une prochaine séance.

XII. Plan d'action DimENSion durable de l'ENS et Accord de Grenoble : état des lieux et discussion

Dylan COLAS rejoint la séance.

Marc MÉZARD précise que ce point a été ajouté à l'ordre du jour, à la demande d'un membre, en vue de sensibiliser l'Ecole sur l'accord de Grenoble. Celui-ci a été voté dans une COP d'étudiants, lancée par une association d'étudiants grenobloise en 2019. Certains étudiants de l'Ecole ont participé aux réunions organisées à cette occasion. Cet accord vise à donner un certain nombre de lignes directrices pour les établissements de l'enseignement supérieur, afin qu'ils s'engagent de manière résolue vers ce qui est désigné comme la transition socio-écologique. Une note rédigée par Dylan COLAS présente la situation de l'Ecole par rapport aux objectifs et aux actions prévues dans l'accord de Grenoble.

Dylan COLAS indique que cette note vise à montrer comment l'Ecole s'est attaquée à ces enjeux de transition et de développement durable, avant l'établissement du plan DimENSion durable et depuis sa mise en œuvre. Des groupes de travail multipartites ont été constitués, comme le stipule l'accord, réunissant des étudiants, des enseignants-chercheurs, des personnels administratifs de l'Ecole. Ils ont été regroupés par thématique, notamment sur les déplacements, la restauration, en somme tous les postes de missions significatifs de l'Ecole dans ses activités d'enseignement et de recherche. Le plan d'action est aujourd'hui en cours de déploiement et les premières actions vont être mises en place.

Marc MÉZARD observe que le tableau contenu dans la note permet de voir que l'Ecole s'est lancée dans cette démarche de manière très résolue, notamment avec le recrutement d'une personne dédiée à cette thématique. C'est un signe très fort dans un établissement où il est difficile de libérer des postes en vue de nouvelles actions.

Le tableau fait état d'un bilan intéressant mais du point de vue de Marc MÉZARD, un élément de l'accord de Grenoble pose problème et constitue un vrai point de blocage, à savoir la formation obligatoire pour tous. Ce serait une orientation assez éloignée de celle de l'Ecole, en termes de liberté intellectuelle. Pour le reste, l'établissement mène une démarche dynamique et peut aller plus loin.

Rodrigue FRIAUD convient que la pierre d'achoppement réside dans cet enjeu d'enseignement obligatoire. L'article 2.2 de l'accord de Grenoble précise un volume de 20 heures annuelles. Or les étudiants ne semblent pas attirés par ces disciplines et ces thèmes d'enseignement. L'offre du CERES existe à l'ENS, mais force est de constater qu'elle n'attire qu'une petite communauté.

Il y a matière à engager un enseignement plus global de ces enjeux, notamment à l'échelle de PSL, où a été prise une autre initiative étudiante appelée PSL Anthropocène. Menée par des élus au conseil d'administration de l'université, elle vise à utiliser la PSL Week pour l'enseignement de ces thématiques, avec un choix possible, et non une obligation, pour les primo-accédants d'assister aux mêmes modules. Cette initiative vraiment intéressante est à considérer. Par ailleurs, il y aurait peut-être lieu de rapprocher ce qui serait une obligation au diplôme à d'autres existantes, telles que les cours de langue ou l'expérience à l'étranger.

Rodrigue FRIAUD pense que l'ENS a une figure particulière dans l'enseignement supérieur en France. Par son engagement et son adhésion à l'accord de Grenoble, elle aurait un devoir d'exemplarité, d'ambition, que l'on peut voir émerger avec le plan DimENSion durable, et d'entraînement du reste de l'enseignement supérieur. Un grand nombre d'établissements s'est déjà positionné mais on peut espérer, avec l'ENS, une prise en compte plus générale de ce qui émane de l'accord, qui poursuit une dynamique observée par un groupe de travail au MESRI, auprès de Jean JOUZEL, chargé de la mission Enseigner la transition écologique dans le supérieur, ou dans

le Manifeste étudiant pour un réveil écologique. Il s'agit d'une dynamique de fond et il est temps de se positionner et de montrer cette ambition.

Marc MÉZARD partage ces remarques sur l'importance de cette dynamique, qu'il est absolument prêt à soutenir, ce que l'Ecole fait depuis un certain nombre d'années. Concernant la formation des étudiants, la vraie question concerne l'offre, raison pour laquelle le CERES a été développé et les deux personnes qui en sont chargées ont été recrutées. De ce point de vue, le travail est en cours. Il ne propose pas tout à fait le même enseignement qu'un module obligatoire, et c'est là que se situe la différence d'appréciation. La diversité des profils des étudiants de l'Ecole normale est telle qu'il est préférable de leur offrir une palette assez large d'enseignements.

Aussi, Marc MÉZARD propose que l'Ecole adopte cette orientation, tout en s'inscrivant dans la dynamique de manière très résolue. L'analyse du tableau montre qu'elle a commencé à le faire et peut avancer collectivement sur nombre d'aspects. Toutefois, cette question d'enseignement systématique reste un blocage.

À la lecture de l'article 1 de l'accord de Grenoble, **Pierre-Michel MENGER** relève qu'il a des finalités extrêmement nombreuses et massives. Il s'agit de repenser toute l'architecture de nos sociétés, ce qui est tout de même un problème assez lourd, difficile à inscrire dans un module de 20 heures. Cela risque de durcir complètement et d'ossifier en partie les propositions transmises alors que c'est la multiplication des approches qui rendra cette dynamique beaucoup plus offensive et percutante.

De nombreux scénarios sont possibles sur chacun des sujets présentés. Un rapport de l'ADEME sur quatre scénarios de transition écologique jusqu'en 2050 a été publié la veille au soir, avec des graduations, des leviers. Cette pensée en termes de scénarios est absolument essentielle et favorisera l'acceptabilité dans la société.

Le Collège de France rencontre exactement le même genre de problèmes et a déclenché une initiative de coordination de chaires et de professeurs sur « Avenir commun durable », avec l'objectif non de fermer les propositions mais de les ouvrir, y compris au débat contradictoire et à la liberté de raisonner sur des scénarios aux implications extrêmement différentes.

Pierre-Michel MENGER est donc sensible à l'argument de la liberté, mais d'une autre manière, qui vise à augmenter la densité d'enseignement-recherche sur ces sujets pour les rendre beaucoup plus appropriables, et de façon offensive, non par en haut mais par la coloration d'ensemble de toutes sortes de formations.

Romain JOLIVET remercie Rodrigue FRIAUD pour avoir exposé ces arguments et pris part au processus de l'accord de Grenoble. Pour ce qui est du quota d'heures nécessaire pour signer cet instrument, il existe une bonne dizaine de modules, où ces thématiques sont enseignées, notamment au département de géosciences ou au CERES. Elles sont si importantes à l'heure actuelle qu'elles ne peuvent être omises dans certaines disciplines. Un volume donné de cours de langues est aussi nécessaire pour valider le diplôme de l'ENS.

Anne CHRISTOPHE précise qu'il n'existe pas d'obligation de cours de langue au DENS, mais la possibilité d'avoir une expérience linguistique.

Romain JOLIVET demande s'il est possible d'ajouter un module similaire avec des cours qui seraient étiquetés « garantie climatique », afin que les étudiants puissent faire un choix. En effet, l'accroissement de l'offre d'enseignements en ce sens permettrait d'atteindre cet objectif. Et l'établissement serait alors parfaitement à même de signer cet accord et d'apporter la caution symbolique de la signature de l'Ecole normale supérieure.

Antonin REITZ a conscience que les semaines de rentrée sont très denses mais il lui semble possible de consacrer quelques heures à ces thématiques. Il mentionne l'exemple de cours du

département informatique sur les grands enjeux d'efficacité énergétique, qui sont très techniques. Il serait possible de décliner par département un module lié à ses disciplines, mais aussi aux enjeux de la recherche que l'on pourra pratiquer dans 10 à 20 ans. Le DENS est suffisamment flexible pour tenir compte de ces aspects. Enfin, sans exposer des partis pris, il estime intéressant de débattre de ces sujets dans des cours. En effet, nombre d'étudiants peuvent se sentir perdus, voire écrasés, par ces enjeux et pourraient en discuter en présence d'un enseignant, qui prescrit les recommandations ou les pratiques à suivre.

Marc MÉZARD remarque que l'Ecole a déjà entrepris des actions pour sensibiliser et débattre et les poursuivra. Elle veillera aussi à ce que dans chaque discipline, là où cela est approprié, il y ait un interlocuteur ou correspondant. Un travail considérable est en cours sur ces sujets. Mais cela ne fait pas un enseignement commun interdisciplinaire dédié à la compréhension des enjeux de la transition, avec un minimum de 20 heures, et ne répond pas à la question posée par l'article 2.2 de l'accord.

Johanna SIMÉANT-GERMANOS suggère de distinguer le fait de proposer à tous les mêmes 20 heures ou plusieurs enseignements communs au choix sur 20 heures. Un étudiant en sciences aurait avantage à analyser la façon dont les humanités problématisent ces questions, et vice-versa. De ce point de vue, un travail serait peut-être à mener sur l'interprétation des termes « commun » et « interdisciplinaire » de l'article en question. Johanna SIMÉANT-GERMANOS est persuadée que de la même façon qu'il n'est plus possible de faire un doctorat sans une formation sur l'éthique de la recherche, même si celle-ci doit être modulée selon les parcours, il est possible de formuler une proposition permettant de se conformer à l'accord de Grenoble. Enfin, la formation des enseignants-chercheurs sur certaines de ces thématiques pourrait être aussi utile que celle des étudiants.

Marc MÉZARD prend bonne note de cette dernière suggestion. Pour le reste, il est d'accord avec les propositions émises. Le CERES s'est lancé dans un travail sur ces problématiques et il convient d'étudier ce qu'il en sortira, thématique par thématique, département par département. Si ensuite, une offre de cours semble raisonnable par rapport au parcours des étudiants de l'Ecole, il est possible de cocher une case supplémentaire dans le diplôme, sachant qu'il faut néanmoins veiller à ne pas les multiplier.

Marc MÉZARD pense que la dynamique de l'Ecole va tout à fait dans le sens des remarques émises. Toutefois, il ne lui est pas possible de signer l'accord de Grenoble dans sa formulation actuelle.

XIII. Questions diverses

1. Informatique à l'ENS

Marc MÉZARD indique que l'Ecole reste en attente d'informations sur le cloud souverain européen. Aussi, les mesures suspendues le restent et le resteront tant que l'établissement n'aura pas une vision plus claire de ce qui se profile. À cet égard, il propose de prévoir un point à l'ordre du jour du prochain conseil scientifique.

2. Violences sexistes et sexuelles

Marc MÉZARD avait annoncé ce point, mais entre-temps, un mail a été diffusé aux membres du conseil pour expliquer la situation. Aussi, il propose de répondre à d'éventuelles questions supplémentaires.

Antonin REITZ souhaiterait disposer du schéma directeur numérique, mentionné dans la lettre d'orientation budgétaire examinée au dernier conseil.

Myriam FADEL précise que ce document très simple porte sur les applications tournées vers la convergence avec PSL, les mises à jour et la rénovation des applications de l'Ecole. Il s'agit d'un tableau, actualisé par le Centre de recherches informatiques, qu'elle mettra à disposition.

Antonin REITZ s'enquiert de la possibilité de diffuser sur intranet le document examiné ce jour sur le bilan des CDSN, qui lui semble très intéressant, notamment pour situer l'état actuel par rapport aux années antérieures.

Anne CHRISTOPHE pense qu'il sera nécessaire au préalable de l'élaborer davantage et d'en expliciter certains éléments, par exemple les différences de taux de réussite entre les disciplines. À cet égard, Anne CHRISTOPHE se sent un peu partagée, car si le document est diffusé tel quel, il risque de créer des inquiétudes. Or les futurs doctorants sont très anxieux et il faut les rassurer en rappelant que tous en sciences obtiennent un contrat doctoral depuis très longtemps. Aussi, Anne CHRISTOPHE propose de réfléchir à la façon de communiquer ces éléments, sans angoisser davantage les personnes concernées.

Marc MÉZARD suggère d'organiser une réunion d'information avec les personnes qui le souhaitent.

Par ailleurs, Marc MÉZARD présente un point de situation sur la direction de l'Ecole. La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 20 novembre. À ce jour, il ne dispose pas de liste officielle des postulants. Trois personnes avaient contacté le comité de recherche en amont (Jean-Louis HALPERIN, Elyès JOUINI et Frédéric WORMS) et elles ont certainement déposé des dossiers. Le processus est à présent entre les mains des ministères et à la fin des fins, du Président de la République.

Le ministère réunira au début du mois de janvier la commission chargée d'émettre un avis sur les candidatures. Ensuite, à une date qui dépendra du bon vouloir du Président de la République, qui est le maître des horloges sur les nominations, l'Ecole connaîtra sa direction.

Antonin REITZ demande si les positions des candidats, par exemple sur la diversité sociale, seront rendues publiques d'une manière ou d'une autre. Des nominations de directeurs d'établissement, notamment de Sciences Po très récemment, ont été décriées et il serait dommageable que cela arrive à l'ENS.

Marc MÉZARD souligne que les projets élaborés par les candidats à l'appui de leur candidature ne sont pas rendus publics. Il propose de transmettre à chacun des trois postulants mentionnés précédemment l'idée d'une discussion avec les élus et les conseils de l'Ecole, qu'ils acceptent ou pas.

Marc MÉZARD donne une réponse très prudente, car l'établissement ne peut contourner le système qui prévoit que la nomination de son directeur est externe à l'Ecole. Elle a déjà constitué un comité de recherche interne, qui est une façon de susciter des candidatures, de s'approprier le sujet et de ne pas le laisser complètement à l'extérieur. Néanmoins, vu le décret statutaire de l'Ecole, l'instruction des dossiers, la sélection et la nomination de son directeur ne sont pas entre ses mains et ses instances ne doivent pas interférer. En revanche, si les candidats ont envie d'exposer leur position mais aussi de recueillir des avis, des commentaires et des préoccupations, en particulier des élus, ce ne serait pas une mauvaise chose.

Romain JOLIVET demande s'il est certain que la présidence de la République nommera un directeur parmi les trois postulants mentionnés, et si ces candidatures sont officielles.

Marc MÉZARD confirme qu'elles sont officielles, comme tout le processus, y compris une bonne partie de la composition de la commission, comme stipulé dans le décret statutaire de l'Ecole. Les dispositions à ce sujet ne sont pas contournables. Le cas échéant, le Président de la République pourrait ne pas signer et il serait alors procédé à un nouvel appel à candidatures.

Stanislas LYONNET propose de clore la séance.

Le prochain conseil scientifique se tiendra le 11 février 2022.

La séance est levée à 13 h 00.